« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». Article L.2312-1 du CGCT

# Rapport d'orientations budgétaires

17 décembre 2020



### Table des matières

I.	In	stroduction	5
	A.	Une crise écologique	5
	1.	Coronavirus et perte de la biodiversité	5
	2.	En France, en Seine-Saint-Denis, à Sevran, le climat toujours plus chaud	6
	B.	Une crise politique	7
	1.	La montée du populisme et du complotisme	7
	2.	La nécessaire réaffirmation de la République	8
	C.	Une crise économique et sociale	9
	1. ad	. Au niveau mondial, une forte chute de la croissance, au niveau national, ccroissement de la dette, une baisse des recettes	
	2.	La crise sociale, plus forte dans les territoires les plus fragiles	.13
	3. ré	Pour les collectivités locales, une autonomie contrainte, des marges de manœuveduites	
	4.	. A Sevran, la poursuite d'une trajectoire positive malgré des incertitudes	.16
II.	U	n budget pour prendre soin	.23
	A.	Rendre la vie quotidienne plus agréable	.23
	1.	Le droit à la sécurité et à la tranquillité	.23
	2.	La mobilisation contre les violences sexuelles et sexistes	.25
	3.	Refonder la gestion urbaine de proximité	.26
	4.	. Un appui aux démarches administratives	.28
	5.	La petite enfance et l'enfance	.28
	B.	Agir pour l'accès aux soins et consolider la solidarité	.30
	1.	La prévention et l'accès aux soins	.30
	2.	La solidarité – la vie associative	.32
	3.	L'inclusion des personnes en situation de handicap	.34
	4.	Les cantines scolaires : une fonction éducative et une action de solidarité	.35
	5.	L'habitat, le logement	.36
	6.	L'action du C.C.A.S	.38
	7.	La solidarité intergénérationnelle	.39
	C.	Penser et préserver l'avenir	.42
	1.	Mieux respirer à Sevran	.42
	2.	. Une gestion durable et soutenable de l'eau	.46
	3.	Cycle terre : une filière d'emploi et de formation vertueuse	.47
	4.	La rénovation urbaine	.48
	D.	Développer la vie économique et l'emploi	.49
	1.	La formation, l'emploi et l'insertion professionnelle	.49
	2.	Le commerce de proximité	.50
	3.	La zone Vergnaud	.51
	E.	Contribuer à l'épanouissement des sevranaises et des sevranais	.51

	1.	La laïcité assumée	51
	2.	Un travail de mémoire	52
	3.	La lecture publique	52
	4.	Proposer une programmation culturelle ambitieuse et diversifiée	54
	5.	Soutenir la pratique sportive	54
	6.	La Jeunesse	56
III.	Д	Annexe 1 - Dette	58
IV.	Α	Annexe 2 - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	64
V.	Anr	nexe 3 - Engagements budgétaires pluriannuels	67
VI.	Α	Annexe 4 – Projet de programme pluriannuel d'investissements	72
VII.	Α	Annexe 5 – Evolution de la masse salariale et ses composantes	74
VIII	. A	Annexe 6 – Rapport Egalité femmes-hommes	77
IX. com		Annexe 7 – Suites données aux recommandations de la Chambre régionales es dans son rapport sur la gestion de 2013 à 2018	

L'année 2020 qui vient de s'écouler sera sans nul doute une année charnière du 21<sup>ème</sup> siècle. Il n'est pas trop tôt pour rechercher et en comprendre le sens, les causes et les conséquences profondes et immédiates.

Les précédents rapports d'orientations budgétaires évoquaient tous une « crise ». *Crise* économique, *crise* de confiance, *crise* internationale avec la montée des populismes, *crise* environnementale. La crise du coronavirus intervient dans un moment de grandes tensions et d'incertitudes au niveau international. Le changement climatique, les conflits commerciaux, l'état de guerre, le terrorisme et la montée des régimes populistes ont préparé le terrain à une gestion désordonnée de la pandémie.

Ce rapport est le premier document de politique publique engageant la nouvelle mandature. Il dresse un premier bilan du service public communal pendant la gestion de la crise sanitaire, un premier bilan qui souligne la capacité d'adaptation du Service public et ses difficultés. Il définit le cadre des propositions et des arbitrages qui seront formalisés dans le budget primitif qui sera présenté en février 2021. Il porte l'ambition de répondre aux interrogations et aux doutes des sevranaises et des sevranais. Il identifie les grands axes d'actions face aux urgences écologiques et sociales que cette crise accentue.

Même s'il constitue une rupture en raison de la conjoncture sanitaire, ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans une histoire financière sevranaise mouvementée, avec des interpellations de l'Etat et des rapports de la Chambre régionale des comptes. Depuis 2018, elle se stabilise autour de la construction d'un budget favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, l'affirmation forte du service public et l'exigence de l'égalité territoriale, en s'appuyant sur un respect strict des règles budgétaires républicaines. C'est dans le cadre de ces exigences, et parce que la Ville propose un budget de combat que le Préfet a engagé avec la Ville des conférences de l'investissement pour soutenir le développement de Sevran.

En 2021, l'annualité budgétaire est encore respectée, tout comme elle a été respectée en février 2020. En période électorale<sup>1</sup>, Sevran a voté son budget. Et heureusement, car moins d'un mois après commençait la période d'exception du Confinement. Durant cette période, notre action n'a pas été entravée par un vote budgétaire. La Ville a pu clore l'ANRU1, lancer

l'adoption du budget avant ou après le scrutin

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Aux termes de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n°2012-1510 du 29décembre 2012, le budget d'une collectivité territoriale doit être adopté «avant le30avril de l'année du renouvellement des organes délibérants» (contre le 15 avril en temps normal). Dans la mesure où il s'agit de la seule règle impérative, les communes sont donc libres de procéder à

des engagements d'investissement et faire face aux dépenses imprévues dues à la crise sanitaire.

Ce rapport d'orientations budgétaires, c'est aussi un premier pas dans le monde d'après. Et c'est un pas sûr et rassurant, parce qu'il fait des choix assumés : profondément écologique, assurément responsable, tourné vers l'avenir et la soutenabilité des directions que la ville doit prendre. Il réinterroge des certitudes, renforce la solidarité et s'appuie sur une volonté constante d'égalité : entre les femmes et les hommes, entre les quartiers, entre les villes... Les choix que nous faisons sont des choix collectifs, qui nous engagent, qui engagent cette majorité nouvelle, individuellement et collectivement.

Ce rapport est aussi l'application d'un programme qui a été choisi par la majorité des sevranaises et des sevranais. Mais il doit laisser sa place au débat: avec quatre réunions de la Commission finances depuis septembre 2020, vice-présidée par un membre de l'opposition, avec un passage au Conseil municipal, avec un travail des élus de la majorité et de l'administration, il a été élaboré dans un esprit d'ouverture. Comme annoncé lors du précédent ROB, le vice-président de la Commission finances sera invité à faire part de ses observations devant l'ensemble des élus de la majorité avant le vote du budget. L'ensemble des six autres commissions municipales a été aussi mis à contribution, afin de faire émerger des orientations partagées cohérentes.

Ce rapport fait des choix, annonce des priorités. Il construit des politiques publiques qui, par définition, prennent du temps à se mettre en place et à se concrétiser. Car il ne s'agit pas d'aller vite, il s'agit de répondre à des urgences, le mieux possible et de la façon la plus approfondie possible. Ainsi, ce rapport est un texte posé et réfléchi. Il est présenté quelques jours à peine après la publication du rapport de la Cour des Comptes sur l'attractivité des quartiers prioritaires. Des axes de travail de ce rapport sont repris ici.

Le rapport d'orientations budgétaires présente un projet de programme pluriannuel d'investissements (PPI). Il fait un bilan de la dette et dresse la situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et décrit les actions que la Ville a entreprises pour en faire la promotion. Comme en 2019, il fait un point sur les suites données aux recommandations de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de 2013 à 2018 pour respecter les règles et les lois de la République.

#### I. Introduction

Le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) est une étape essentielle dans le cycle budgétaire de la ville de Sevran. Il expose les priorités de l'action municipale et décrit les évolutions de la situation financière.

Ce ROB 2021 s'inscrit dans le contexte particulier de la pandémie mondiale du COVID-19, qui a fait un million et demi de morts depuis un an, dont plus de cinquante mille en France.

La Seine-Saint-Denis a payé un lourd tribut lors de la première vague du printemps avec une surmortalité de 124% entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril ; nous devons rester mobilisés et vigilants pour que la deuxième vague ne présente pas la même pente.

Il s'agira dans cette introduction de livrer quelques éléments de contexte pour mieux situer le ROB 2021 de Sevran dans son environnement éloigné d'abord, puis plus immédiat.

#### A. Une crise écologique

Serge Morand, écologue de la santé au CNRS et au CIRAD, constate qu'« au niveau mondial le nombre d'épidémies a été multiplié par plus de 10 entre 1940 et aujourd'hui ». Dans une tribune au Monde paru le 17 avril 2020, seize dirigeants d'organismes de recherche français, membres de l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement reviennent sur les causes de la multiplication des épidémies et appellent à investir plus d'efforts pour une santé globale, intégrant la santé des écosystèmes (cultivés ou naturels), des végétaux, des animaux et des humains. Les signataires rappellent le rôle de l'Homme dans l'émergence puis la diffusion de nouveaux virus. « C'est [...] une perturbation humaine de l'environnement, et de l'interface Homme-Nature, [...] amplifiée par la globalisation des échanges et des modes de vie, qui accélère l'émergence de virus dangereux pour les populations humaines par recombinaison entre virus d'espèces différentes »².

#### 1. Coronavirus et perte de la biodiversité

La crise du coronavirus est une facette de la crise écologique. La destruction et la fragmentation des habitats de certaines espèces, leur mise en élevage, leur trafic illégal viennent accroître les risques sanitaires. « Les exemples sont nombreux, comme la chasse et le braconnage des espèces sauvages (voire protégées), qui brisent la barrière de la sécurité alimentaire (Ebola, SARS, Covid-19) ou la destruction d'habitat, qui met l'humain en proximité avec des pathogènes endémiques, comme, par exemple, l'ulcère de Buruli en Guyane, où la

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> « La pandémie de Covid-19 est étroitement liée à la question de l'environnement », *Le Monde*, 16 avril 2020

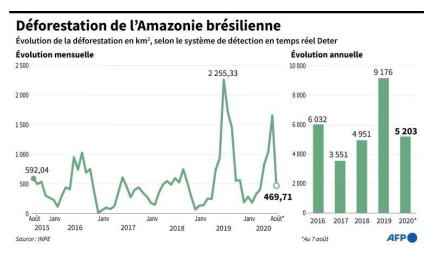


Figure 1 - Déforestation en Amazonie, évolution mensuelle (à gauche) et annuelle (à droite) en km² - AFP et Challenge - 2020

maladie frappe l'homme de façon croissante en lien avec la déforestation »3 comme le montre la figure 1. Le réchauffement climatique poursuit son œuvre, avec des températures toujours plus éloignées de la moyenne. Le secrétaire général des **Nations** Unies, Antonio Guterres a observé que le

dérèglement climatique approche « un point de non-retour » et une « urgence profonde » qui précède de loin la pandémie. « Les gaz à effet de serre, tout comme les virus, ne respectent pas les frontières nationales »<sup>4</sup> ajoute-t-il, soulignant par-là la nécessité d'une réponse globale à cet enjeu sanitaire majeur.

#### 2. En France, en Seine-Saint-Denis, à Sevran, le climat toujours plus chaud

Il y a guinze ans, le Parlement réuni en Congrès votait à l'unanimité la Charte de l'environnement pour la protection du vivant et de la biodiversité. Ce texte à la faveur de la

révision constitutionnelle du 1er mars 2005 a intégré le bloc de constitutionnalité. Pourtant, les objectifs fixés par l'Accord de Paris en 2015 sont loin d'être tenus. Une étude, publiée dans Nature Communications le 14 avril 2020 indique que le nonrespect de ces objectifs pourrait coûter entre 126 000 et 616 000 milliards de dollars (entre 115 000 milliards et 561 000 milliards d'euros). alors que l'économie mondiale pourrait voir

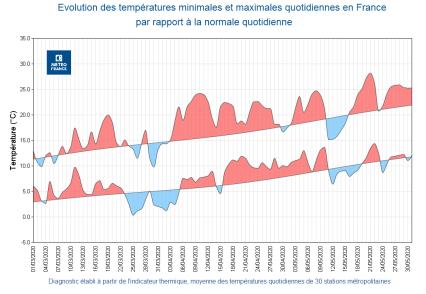


Figure 2 - Evolution des températures minimales et maximale en France -Printemps 2020 - Météo France

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ibid

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Message d'Antonio Guterres, 22 avril 2020.

des gains de 336 000 à 422 000 milliards en respectant les objectifs de 2°C ou 1,5°C respectivement.

La France s'est engagée, pour mettre en œuvre l'accord de Paris, à adopter une trajectoire de réduction des émissions permettant de parvenir, en 2030, à une baisse de 40 % par rapport à leur niveau de 1990. Or, et comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 19 novembre 2020 Commune de Grande-Synthe, le gouvernement ne met pas tout en œuvre pour tenir ses engagements. Le juge administratif note à ce propos que « pour la période 2015-2018, le plafond d'émissions prévu a sensiblement été dépassé. La France a seulement réalisé une baisse moyenne de ses émissions de 1 % par an alors que le plafond fixé imposait une réduction de l'ordre de 2,2 % par an. Par un décret du 21 avril 2020, le Gouvernement a modifié les 2e, 3e et 4e plafonds d'émissions. Il revoit à la baisse l'objectif de réduction des émissions pour la période 2019-2023 et prévoit donc un décalage de la trajectoire de baisse pour atteindre l'objectif prévu pour 2030 : une partie des efforts initialement prévus est ainsi reportée après 2023, ce qui imposera alors de réaliser une réduction des émissions en suivant un rythme qui n'a jamais été atteint jusqu'ici »<sup>5</sup>.

Il est donc temps, au niveau local, de s'engager fermement dans la mise en œuvre d'une politique qui protège le vivant, qui crée de l'emploi pérenne. Car, si les problèmes sont globaux, les réponses doivent être locales. Il s'agit de se relancer avec la nature et pas contre la nature. C'est à la lumière de ce constat que l'on doit repenser les grands projets urbains, dont Terre d'Eaux et de culture.

#### B. Une crise politique

#### 1. La montée du populisme et du complotisme

Les dernières années ont vu les régimes populistes apparaître en Europe (Hongrie, Pologne...et dans une autre mesure Royaume-Uni), aux Etats-Unis, en Amérique du Sud (Brésil) ou encore au Moyen-Orient. Comme le note le professeur Philippe Reynaud « Les populistes actuels ne sont pas nécessairement anti-étatistes et encore moins collectivistes. Ils invoquent toutefois la nécessité d'un « État fort », capable de prendre des décisions énergiques contre le formalisme des juridictions constitutionnelles. La plupart ne sont pas socialistes et ils peuvent même défendre à certains moments des politiques libérales.

Mal à l'aise dans le monde de la gouvernance et de l'orthodoxie monétaire, ils promettent le retour à une régulation efficace, grâce, par exemple, à la sortie de l'Union européenne. Ils s'appuient sur la tradition religieuse contre le libéralisme culturel lorsque celle-ci reste puissante comme en Pologne. [...]

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Conseil d'Etat, Communiqué de presse suite à sa décision du 19 novembre 2020 *Grande-Synthe*.

Tous les populismes ont en commun d'invoquer la substance du peuple contre le formalisme libéral, ce qui les conduit à postuler une homogénéité du peuple qui permet en fait d'en exclure ceux dont les intérêts ou la culture sont supposés en être trop éloignés »<sup>6</sup>.

Sur ces bases, face à la crise sanitaire, ces régimes ont tardé à apporter une réponse sanitaire satisfaisante, s'appuyant sur des théories complotistes pour tenter d'expliquer des phénomènes biologiques et physiologiques complexes, quitte à réveiller des réflexes que l'on espérait éteints pour toujours<sup>7</sup>. Cette problématique a pesé sur la gestion des collectivités locales, souvent invitées à faire des dépenses et à engager des procédures sans lien avec une réponse scientifique et rigoureuse. Les rumeurs, fausses informations et autres inepties sont préjudiciables à l'intervention des services et peuvent constituer des entraves à l'action de la municipalité.

Ainsi, refusant de penser les situations complexes, présentant des élites contre le peuple, les médias menteurs, les médecins complices, ces régimes entretiennent des discours simplistes, se fondant sur les immédiatetés et entretiennent les théories complotistes qui rompent davantage les liens entre le peuple et ses représentants. Ces régimes se développement à la faveur d'une relation de confiance dégradée entre les citoyens et les institutions démocratiques. Ceci doit accentuer notre volonté d'un engagement exemplaire et de développer la démocratie participative afin de nouer des liens de confiance et de considération réciproques avec les Sevranaises et les Sevranais.

#### 2. La nécessaire réaffirmation de la République

L'incompréhension face à une pandémie sidérante, la relégation sociale, ont pour corollaire le risque d'une dérive communautaire, accrue par des associations ou des mouvances jouant sur les failles de la loi, sur la multiplication des guichets pour obtenir des subventions et sur le mal-être d'une partie de la population pour étendre leur emprise sociale et leur poids économique. Poussées à l'extrême, ces dérives peuvent prendre des formes d'expressions violentes, verbalement ou physiquement.

Cette violence est exprimée sur les réseaux sociaux, contre les élus, contre les professeurs, contre les représentants de l'Etat. Exacerbée, elle entraine aussi des passages à l'acte.

La crise terroriste marque profondément et durablement notre société. A Sevran, chaque année, depuis le 13 novembre 2015, nous commémorons le souvenir des attentats du Bataclan et des terrasses et particulièrement la mémoire de Patricia San Martin et de sa fille. Il nous appartient de faire société tous ensemble et de construire des liens de solidarité face

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Philippe Reynaud « Les origines du populisme », vie-publique

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Laura Andrieu « Le Covid-19 engendre une vague d'antisémitisme dans le monde qui inquiète », *Le Monde*, 27 juillet 2020.

au terrorisme et à la haine. En matière de sécurité, la municipalité n'acceptera aucune ambiguïté en dotant la collectivité de tous les outils en liaison avec les services de l'Etat pour lutter contre la radicalisation. Aucun dérapage sur les réseaux sociaux ne sera non plus toléré et nous procèderons à tous les signalements que nous jugerons nécessaires auprès des services compétents.

#### C. Une crise économique et sociale

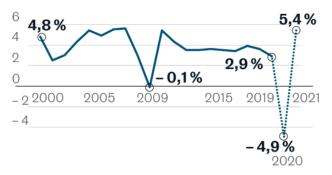
Au niveau mondial (1), national ou départemental (2), la crise sanitaire a aggravé la crise sociale et économique. Elle a mis en exergue, à tous les niveaux, des situations d'inégalités intenables.

1. Au niveau mondial, une forte chute de la croissance, au niveau national, un accroissement de la dette, une baisse des recettes

#### a) Une baisse généralisée de la croissance mondiale

La pandémie du COVID-19 a entrainé pour la plupart des Etats une réponse forte : le

Evolution du produit intérieur brut mondial (PIB), en %



Infographie *Le Monde* Sources : FMI ; OCDE ; OIT ; UBS

Infographie Le Monde

Figure 3 - Evolution du produit intérieur brut en % - Le Monde - 24 Juin 2020

« confinement » a mis à l'arrêt l'économie mondiale dans un mouvement est-ouest irrésistible au printemps 2020.

Au sortir de се premier Grand confinement », le Fonds monétaire international (FMI) publiait ses premières prévisions d'évolution du produit intérieur brut mondial pour l'établir à un solde négatif de 4.9%. Le FMI ajoute que la perte pour l'économie mondiale serait de douze mille milliards de dollars pour 2020 et ce, sans compter les conséquences de la deuxième vague en Europe et ce qui semble être une troisième vague aux Etats-Unis.

Toujours d'après le FMI, la récession qui touche l'économie mondiale ne se répercute pas de

façon égale entre les pays les plus avancés et les pays dit « émergeants ». L'impact sur les pays en développement est encore difficile à évaluer.

A noter que la Chine, malgré la crise sanitaire, est le seul pays à avoir une croissance positive pour l'année 2020. En France, après un recul estimé à 9.8% du PIB, le FMI prévoit une croissance de 6%, tandis que le projet de loi de finances pour 2021 fait le pari d'une croissance à 8% et vise un retour au niveau d'activité d'avant crise d'ici 2022.

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2019	2020	2021
Production mondiale	2,8	-4,4	5,2
Pays avancés	1,7	-5,8	3,9
États-Unis	2,2	-4,3	3,1
Zone euro	1,3	-8,3	5,2
Allemagne	0,6	-6,0	4,2
France	1,5	-9,8	6,0
Italie	0,3	-10,6	5,2
Espagne	2,0	-12,8	7,2
Japon	0,7	-5,3	2,3
Royaume-Uni	1,5	-9,8	5,9
Canada	1,7	-7,1	5,2
Autres pays avancés	1,7	-3,8	3,6
Pays émergents et pays en développement	3,7	-3,3	6,0
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,5	-1,7	8,0
Chine	6,1	1,9	8,2
Inde	4,2	-10,3	8,8
ASEAN-5	4,9	-3,4	6,2
Pays émergents et pays en développement d'Europe	2,1	-4,6	3,9
Russie	1,3	-4,1	2,8
Amérique latine et Caraïbes	0,0	-8,1	3,6
Brésil	1,1	-5,8	2,8
Mexique	-0,3	-9,0	3,5
Moyen-Orient et Asie centrale	1,4	-4,1	3,0
Arabie saoudite	0,3	-5,4	3,1
Afrique subsaharienne	3,2	-3,0	3,1
Nigéria	2,2	-4,3	1,7
Afrique du Sud	0,2	-8,0	3,0
Pays en développement à faible revenu	5,3	-1,2	4,9

Figure 4 - Variation annuelle du PIB en % - FMI - Octobre 2020

#### b) En France, une perte de recettes et une augmentation des dépenses

Pour absorber les effets immédiats du confinement, l'Etat a fait le choix d'une « compensation » pour les secteurs économiques. Il a ainsi engagé des moyens considérables à hauteur de 500 milliards d'euros, pour le seul premier confinement. 300 milliards d'euros ont été débloqués pour garantir les prêts bancaires, 31 milliards d'euros pour indemniser l'activité partielle, 8 milliards d'euros pour le fonds de solidarité pour les très petites entreprises, 44 milliards de soutien d'urgence aux secteurs les plus touchés (tourisme, automobile, aéronautique...). Toujours pour le premier confinement, il est anticipé une baisse de recettes fiscales de l'ordre de 66 milliards d'euros, comme le montre la figure 5.

en Md€	LFI 2020	LFR III 2020	Prévision 2020	Écart à la LFR III	Écart à la LFI	Prévision 2021	Écart à 2020
Recettes fiscales nettes	293,0	227,2	246,8	19,6	-46,2	271,2	24,4
Impôt net sur le revenu	75,5	69,5	72,7	3,2	-2,8	74,9	2,3
Impôt net sur les sociétés	48,2	15,7	29,9	14,2	-18,3	37,8	7,9
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	12,5	10,6	7,8	-2,9	-4,8	18,3	10,5
Taxe sur la valeur ajoutée nette	126,0	106,2	111,3	5,1	-14,7	89,0	-22,4
Autres recettes fiscales nettes	30,8	25,1	25,1	0,0	-5,7	51,2	26,1
Recettes non fiscales	14,4	15,4	16,3	0,8	1,9	24,9	8,7
Recettes de l'Etat	307,4	242,6	263,1	20,5	-44,3	296,1	33,0

Figure 5 - Recettes de l'Etat pour 2020 - Loi de Finances - DGFiP 2020

Le déficit du budget de l'Etat qui était prévu par la loi de finances était initialement estimé à 93 milliards d'euros. Il est aujourd'hui établi à 248 milliards sur l'exercice 2020. Le déficit de la Sécurité Sociale est prévu à 45 milliards sur l'année. Le déficit de l'Etat s'établit donc à 11% du PIB en 2020. L'encours de la dette passe de 99% en 2019 à 120% du PIB en 2020.

L'Etat a lancé un plan « France Relance » doté de 100 milliards d'euros. Les trois axes de ce plan sont l'écologie, le soutien à la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale. En 2021, Le déficit se réduirait à 6,7% du PIB et la dette publique se tasserait légèrement à 116% du PIB. L'objectif est de maintenir ce ratio de dette autour de 117% du PIB jusqu'en 2025.

#### c) Des allègements fiscaux en faveur des entreprises

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est réduite de moitié, dès l'an prochain, par la suppression de la part affectée aux régions, au département de Mayotte, à la collectivité de Corse et aux collectivités de Martinique et de Guyane. En échange, ceux-ci obtiennent une fraction de TVA.

En 2021, cette compensation sera égale au montant de la CVAE que les régions ont perçu en 2020 (9,5 milliards d'euros). Pour éviter que les gains obtenus par les entreprises ne soient annulés par le plafonnement de la contribution économique territoriale - CVAE et cotisation foncière des entreprises (CFE) - en fonction de la valeur ajoutée, ce dernier est abaissé de 3% à 2%.

La méthode dite "comptable", qui sert à évaluer la valeur locative des établissements industriels, est révisée, afin de la rendre moins pénalisante. La réforme aboutit à une réduction de moitié de la valeur locative de ces établissements, se traduisant également par une diminution de moitié de leurs cotisations d'impôts fonciers.

Le gain attendu pour les entreprises industrielles atteint près de 3,3 milliards d'euros (baisses de 1,75 milliard de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 1,54 milliard pour la cotisation foncière des entreprises). Ainsi, au total, avec la suppression de la part régionale de CVAE, l'allègement des impôts économiques locaux, qualifiés d'"impôts de production" par le patronat, s'élève à 10 milliards d'euros.

Dans le cadre de la réforme, il est également décidé de rapprocher la règle de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements industriels de celle applicable aux locaux professionnels. Les effets de ces modifications sur les ressources des communes, des EPCI à fiscalité propre et de la métropole de Lyon sont "neutralisés" au moyen d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat. "Dynamique", la compensation tient compte de l'évolution des bases des entreprises industrielles. Elle est aussi calculée en prenant en compte les taux de 2020 : les éventuelles augmentations de taux décidées ultérieurement ne seront pas compensées.

L'article 13 du projet de loi de finances pour 2021 organise la simplification de la taxation de l'électricité par le regroupement de sa gestion au sein d'un guichet unique à la DGFiP. Les collectivités et leurs groupements qui disposaient encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe le perdent dès 1<sup>er</sup> janvier 2021

### d) La stagnation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour les collectivités locales

A périmètre constant, la DGF est stable (26,76 Mds d'€). L'évolution des prix hors tabac pour 2021 étant estimée à 0,6%, le pouvoir d'achat de la DGF poursuit sa dégradation sur un rythme modéré.

Cette année encore, aucun abondement externe ne vient renforcer la DGF pour alimenter la péréquation et assurer le financement de l'intercommunalité qui restent donc totalement financés par redéploiement interne : écrêtement de la dotation forfaitaire pour les communes et indexation à la baisse de la dotation de compensation pour les EPCI, à déterminer sur des bases comparables aux années précédentes.

L'ensemble des concours de l'Etat en faveur des collectivités territoriales (51 883 M€ en PLF2021) augmente, hors mesures de périmètre, de +2% (1 005 M€). Cette augmentation est liée à la progression du FCTVA<sup>8</sup> (546 M€), mais aussi aux 430 M€ du fond exceptionnel de soutien au profit du bloc communal (LFR3 de 2020) et 250 M€ pour le fonds de sauvegarde des départements.

#### e) D'une crise l'autre

La crise sanitaire se double d'une crise sociale et renforce les fractures économiques. L'Observatoire des inégalités estime à environ 10% la hausse des bénéficiaires du RSA, soit environ 200.000 foyers et 340.000 personnes. Selon, ce même observatoire, « Les jeunes font partie des plus exposés à la pauvreté et les plus touchés par la crise en cours ». La moitié des personnes pauvres ont moins de 30 ans et le taux de pauvreté des jeunes de 18 à 29 est passé de 8% à 13% pour cette tranche d'âge entre 2002 et 2018. Enfin concernant les enfants vivant dans la pauvreté, il est constaté que 39% des enfants vivant dans des familles monoparentales vivent dans la pauvreté contre 15% pour les enfants élevés au sein d'un couple.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités pour les équipements sur lesquels ils ont un droit de propriété et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car ils ne sont pas assujettis à la TVA.

De plus, comme le note *France Info*, au premier semestre, le confinement a entrainé la suppression de 500 000 emplois. « *Dans les services marchands, qui sont la locomotive de l'emploi en France, l'emploi salarié a baissé de 0,6% au deuxième trimestre, après -2,8% au premier, soit -3,4% sur le semestre »<sup>9</sup>. Au troisième semestre, le taux de chômage a progressé de 1.9 point, ce qui constitue selon l'INSEE « <i>une dégradation d'une ampleur inédite* »<sup>10</sup>, ce qui représente 628 000 personnes, soit un total de 2.7 millions au total. Le taux de chômage progresse plus chez les jeunes et chez les 50 ans et plus. Rappelons que sur 6 650 000 demandeurs d'emploi, près de 60% ne perçoivent aucune indemnité. Les autres perçoivent, en moyenne, 910 € par mois selon une étude récente de l'Unedic « *En même temps* », la rémunération du capital a généré toujours plus de richesses pour ceux qui en détiennent : 10% des Français les plus riches ont amassé plus de la moitié des 32 milliards de surcroît d'épargne. Autre exemple sur l'accroissement des inégalités, la fortune des milliardaires français a augmenté de 349% en 10 ans, passant de 82 milliards en 2009 à 442 milliards en 2020. Le ruissellement se fait attendre!

#### 2. La crise sociale, plus forte dans les territoires les plus fragiles

Cela a une répercussion immédiate et accentuée dans les territoires les plus fragiles : « en Seine-Saint-Denis, la hausse du nombre de bénéficiaires en juin 2020 se chiffrait à 4,7% par rapport à juin 2019. De 85 000 bénéficiaires [du RSA] en mars, ils étaient 87 000 en juin. Au vu de la tendance, ils pourraient être 90 000 d'ici fin 2020 » annonce Public Sénat<sup>11</sup>, reprenant une déclaration du Conseil départemental. Ainsi, et comme le révèle une étude du CEVIPOF, « la crise sanitaire que traverse notre pays frappe de façon différenciée les différentes classes sociales : 60 % des ouvriers et 40 % des employés se déclarent en arrêt de travail - le chômage partiel s'applique d'abord aux ouvriers 63 % puis aux employés 47 % -, contre seulement 24 % pour les cadres supérieurs. Dans un département ou le taux de pauvreté touche 28,6 % des individus (contre 15,7 % pour le taux de pauvreté francilien), la nécessité de poursuivre le travail pour ceux qui le peuvent, est une nécessité »<sup>12</sup>.

-

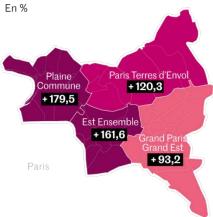
<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> France info, « Coronavirus : 119 400 destructions d'emploi au deuxième trimestre, rebond de l'intérim », 7 août 2020

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Covid: très fort rebond du taux de chômage au troisième trimestre, Les Echos, 10 novembre 2020

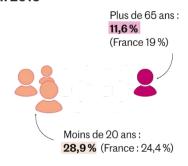
<sup>11</sup> Covid-19 : une hausse de la pauvreté qui ne fait que commencer, *Public Sénat*, 6 octobre 2020

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Centre de recherches politiques de Sciences Po - Cité *in* Institut Montaigne, « Seine-Saint-Denis : le Covid-19 exalte les inégalités », 15 avril 2020

Taux de surmortalité observé en mars-avril 2020 par rapport à mars-avril 2019 dans les intercommunalités de Seine-Saint-Denis



### Population de Seine-Saint-Denis en 2016



#### Taux de surmortalité observé chez les plus de 65 ans En %



Figure 6 - surmortalité observée en Seine-Saint-Denis par EPT (mars-avril 2020) - INSEE / Le Monde / ORSIDF

Cette crise a aussi révélé des fractures invisibles :

- la fracture numérique : 38 % des usagers d'Internet manquent d'au moins une compétence numérique et le diplôme est, toutes choses égales par ailleurs, le facteur le plus discriminant en matière de compétences numériques de base<sup>13</sup>. Cette fracture numérique et le faible équipement domestique a empêché nombre d'élèves, d'étudiants ou de travailleurs de bénéficier du télétravail ou des petits commerces d'organiser un « *click and collect* »,
- la fracture médicale, qui fait que « la Seine-Saint-Denis présente en premier lieu un maillage médical plus faible qu'ailleurs. Le département compte 120 généralistes et 147 spécialistes pour 100 000 Séquano-Dionysiens, comparativement à 154 et 186 pour 100 000 habitants de France métropolitaine »<sup>14</sup>
- la fracture d'habitat : « le nombre de cas déclarés de Covid en Seine-Saint-Denis est l'un des plus importants de France à la fin juillet avec 16,2 cas déclarés pour 100 000 habitants, selon les chiffres de Santé publique France. L'INED identifie les principales raisons à cette surmortalité : forte densité de population, la troisième de France, 64 fois supérieure à la moyenne française, sur-occupation des logements (20,6% des logements sont sur-occupés contre 12,7% en moyenne en lle-de-France), davantage de cohabitation multigénérationnelle qui favorise la transmission aux personnes âgées ...»<sup>15</sup>.

Le maire a écrit à l'ensemble des bailleurs pour les engager à assurer quotidiennement leurs missions sociales, notamment auprès des plus précaires, des plus

âgés, des plus isolés et des plus vulnérables. Le maire les a aussi alerté sur la préoccupation grandissante des sevranaises et des sevranais concernant les impayés de loyers et les a exhortés à trouver collectivement une solution. Tous les bailleurs ont répondu à cet appel.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> INSEE PREMIÈRE, 30 octobre 2019

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Institut Montaigne, *ibid* 

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Vie-publique.fr: « Covid-19: pourquoi une surmortalité en Seine-Saint-Denis? », 4 août 2020

## 3. Pour les collectivités locales, une autonomie contrainte, des marges de manœuvres réduites

Une étude présentée le 1er décembre dernier par l'AMF (association des maires de France) et la Banque des Territoires (affiliée à la Caisse des dépôts et Consignations) estime que si, dans l'ensemble, les communes et intercommunalités sont entrées dans la crise en « bonne santé financière » elles seront confrontées, dans les prochaines années et dès 2021, d'une part à de nombreuses incertitudes dues notamment à une crise des recettes ainsi qu'à une « explosion » de dépenses nouvelles subies impactant leur capacité d'autofinancement et donc leur capacité d'investissement. L'étude évalue à 8 milliards d'euros le cumul des pertes de recettes et des dépenses supplémentaires. Cette situation au-delà de la non - réponse aux besoins des populations de ces collectivités aura un effet particulièrement négatif pour la relance dont le pays a besoin.

Pour les communes, les incertitudes évoquées par l'étude reposent à la fois sur la réduction des recettes fiscales (moindre évolution des bases de fiscalité directe locale, gel des taux de la taxe d'habitation) mais également réduction des recettes tarifaires (que nous avons déjà constatée pour Sevran sur 2020). L'étude alerte également sur un risque quant aux possibilités de maintien des mécanismes de solidarité financières entre les différentes strates de collectivités.

Cette étude met en évidence les difficultés que nous pressentions dès 2018 avec le dispositif de contractualisation avec l'Etat et le projet de réforme de la taxe d'habitation et qui se confirme dans la cadre de la préparation du budget pour 2021.

D'une manière plus générale, la perte d'autonomie fiscale, l'hyper-dépendance aux dotations accordées par l'Etat, les pertes subies par les finances locales, réduisent un peu plus chaque année la marge de manœuvre des élus locaux portant atteinte à la démocratie locale. D'une façon larvée et non dite c'est une remise en cause des principes de la décentralisation engagée en 1982 ; c'est une atteinte évidente à l'autonomie financière des collectivités qui relève du principe de libre administration des collectivités territoriales.

#### 4. A Sevran, la poursuite d'une trajectoire positive malgré des incertitudes

#### a) La fin de la contractualisation avec l'Etat

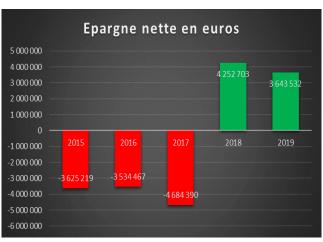


Figure 7 - Epargne nette en euros - DRF - 2020

Dans ce contexte, l'Etat a suspendu, en mars dernier, la dernière année d'exécution du dispositif de contractualisation limitant les dépenses des grandes collectivités pour les impliquer dans le redressement des finances publiques. Pour mémoire, le contrat signé entre l'Etat et Sevran limitait, pour la période allant de 2018 à 2020, la progression des dépenses de fonctionnement à 1,35% par an et une durée de désendettement inférieure à

douze ans. L'Etat n'a pas pour le moment exposé de dispositif réactivant ou prenant le relais de la contractualisation. La Ville a largement respecté les termes de ce contrat, contrairement à l'Etat, dont les engagements n'ont pas été tous tenus en matière de dotation d'investissement notamment, avec une dotation politique de la Ville en baisse de 1.5 millions d'euros.

Le sujet pourrait-il revenir en 2021 ? Comme le note le député Jean-René Cazeneuve dans les Echos du 25 septembre 2020 : « La contractualisation reste poussée par cette majorité. Vu le soutien financier apporté aux collectivités face à la crise, l'Etat est légitime pour initier une nouvelle génération de contrats qui les associeraient à la trajectoire pluriannuelle des finances publiques »<sup>16</sup>.

Sevran n'a pas emprunté ni en 2019 ni en 2020. Cela s'explique par une bonne maitrise des dépenses de fonctionnement et par un effort d'ajustement des dépenses par rapport aux recettes.

C'est une vraie respiration pour les finances de la Ville, ce qui a réduit la durée de désendettement de vingt-deux à sept ans et d'améliorer son épargne nette. Depuis 2018, l'épargne nette est positive. Ceci permet à la ville de dégager beaucoup plus de marges de manœuvre, et ce à plus d'un titre : elle a moins d'emprunts à rembourser, elle a gagné en crédibilité vis-à-vis de l'Etat et des investisseurs institutionnels et peut négocier plus fermement, elle peut éventuellement emprunter à des taux beaucoup plus faibles. La part des dépenses récurrentes par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est en nette diminution depuis 2018.

16

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> « Budget : la contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales toujours en suspens », *Les Echos*, 25 septembre 2020

Cette baisse des dépenses fixes s'explique par la baisse - voire l'arrêt - des emprunts et donc la baisse du capital à rembourser.

#### b) Des recettes supérieures aux frais fixes

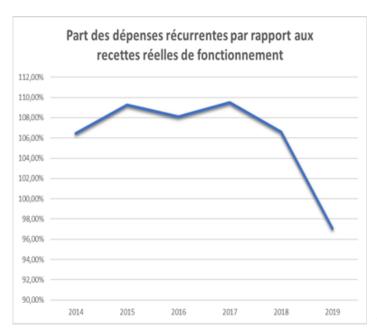


Figure 8 - Part des dépenses récurrentes par rapport aux recettes réelles de fonctionnement - DRF - 2020

Cela a contribué à dégager autofinancement qui a été ensuite reversé dans la partie investissement. Le graphique ci-contre présente le ratio de rigidité. Il souligne qu'au-delà de 100%, la Ville n'a plus les moyens de manœuvre pour finances des actions nouvelles. Cette gestion attentive permet à la ville de retrouver une capacité d'initiative et peut investir dans des actions nouvelles telles que la sécurisation des écoles avec la vidéoprotection.

Cette courbe illustre donc le début d'un cycle vertueux : les recettes sont

supérieures aux frais fixes, ce qui limite encore davantage le recours à l'emprunt.

#### c) Un délai global de paiement en amélioration

La Ville connaît depuis plusieurs années des difficultés de trésorerie, notamment en raison des investissements importants réalisés en particulier dans le cadre des opérations de rénovation urbaine.

Le versement en « douzième », c'est-à-dire tous les mois et non plus par trimestre des avances des impôts qui représentent environ 34 % des recettes de la Ville, a permis à la Ville de régler plus régulièrement les prestataires.

Cependant, la Ville dispose d'une capacité de trésorerie très inférieure aux villes de même strate (de 50 à 100 000 habitants) : sur le tableau de bord financier mensuel réalisé par le trésor public, la Ville dispose en moyenne de 1,3 M€ de trésorerie à la date d'échéance, alors même que les autres villes disposent en moyenne de 11 M€ de trésorerie.

Par ailleurs, une mise en paiement hebdomadaire est effectuée afin de tendre vers le délai

global de paiement (DGP) imposé aux collectivités (trente jours).

	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Est. fin 2020
Délai global de paiement	86 jours	67 jours	61 jours	55 jours
Paiement à l'échéance	0%	0%	31%	45%

La diminution du délai global de paiement est

Figure 9 - Evolution du délai global de paiement et du taux de paiement à échéance - DRF - 2020

réelle depuis 2017, passant de quatre-vingts six jours à cinquante-cinq jours fin 2020. La Ville demeure au-delà de la réglementation en vigueur, mais l'amélioration est réelle avec des délais inférieurs à quarante jours sur les deux derniers mois (octobre et novembre 2020) et un taux de mandats payés à date d'échéance de l'ordre de 45% (0% en 2018).

La crise sanitaire, avec pour corollaires ses conséquences sociales et économiques, a eu cette année un impact très fort sur la trésorerie de la Ville avec l'arrêt des subventions d'investissement de l'État pendant plus de deux mois, nécessitant de demander le versement d'une avance de la mensualité des contributions directes.

Le délai global de paiement a été également marqué par une activité réduite dans certains services municipaux et par le passage à la dématérialisation qui a nécessité un temps d'adaptation. Les recettes en dehors des reversements de l'État demeurent faibles (vente de produits des services et cessions) ou très irrégulières (subventions de fonctionnement ou d'investissement) : seulement 25 % des subventions sont perçues sur le 1er semestre.

Pour pallier ces difficultés de paiement, la Ville a dû souscrire un contrat avec une banque pour l'utilisation d'une ligne de trésorerie, afin de régler les mandats les plus urgents.

Par ailleurs, le délai global de paiement est également tributaire de la gestion administrative des factures. La mise en place de la dématérialisation depuis l'été 2020 (dépôt des factures sur le portal CHORUS) a permis sur le second semestre de très nettement diminuer le temps de traitement des factures.

La dernière étape, la signature électronique par M. le Maire ou les élus délégataires des bordereaux présentant les mandats de facture avant transmission au trésor public pour paiement devrait être mise en place dès le début d'année 2021.

Ainsi la chaîne de facturation sera en « *full demat* » ce qui améliorera le temps de traitement des factures et par conséquent les relations de la Ville avec ses prestataires.

d) Des subventions d'investissement dynamiques pour préparer l'avenir, une Dotation globale de fonctionnement en soutien.

Sevran investit aussi, toujours pour plus de services publics. Malgré une baisse des engagements de l'Etat et d'autres collectivités territoriales, Sevran montre le plus de

dynamisme, comparée aux autres villes du Territoire, pour faire appel à des subventions pour

soutenir son investissement. Elle est aussi la ville la plus dynamique pour aider à soutenir travail quotidien de l'administration. avec une dotation globale de fonctionnement qui représente plus d'un quart de son budget de fonctionnement. C'est dire la dépendence de la Ville soutien de l'Etat et donc la nécessité impérieuse de



Figure 100 - Subvention d'investissements pour Sevran par habitant - DGFiP 2020

responsabilité budgétaire. Néanmoins, la disparition de la taxe d'habitation et son remplacement annoncé par des mécanisme de compensation, sans la prise en compte de l'augmentation réelle de la population porte atteinte aux droits fondamentaux de la décentralisation. Il s'agit pour les villes de pouvoir continuer à investir pour le quotidien de leurs habitants, de faire vivre chaque jour le principe constitutionnel de la libre administration. La crise que nous traversons réinterroge la soutenabilité du développement souhaité pour une Ville comme Sevran. Notre territoire s'inscrit résolument dans un Grand Paris plus durable et plus solidaire. L'arrivée des deux gares de la ligne 16 du Grand Paris Express, l'ANRU 2 et le projet Terre d'Avenir offrent une réelle opportunité de corriger les inégalités territoriales et de freiner les dynamiques de ghettoïsation et de ségrégation dont souffrent nos populations. Atteindre cet objectif nécessite toutefois un engagement renforcé des pouvoirs publics et un soutien financier de la part de l'Etat, qui n'est aujourd'hui pas au rendez-vous. Les inégalités territoriales dont souffrent la Seine-Saint-Denis à l'échelle francilienne, mais aussi Sevran au sein du Territoire Paris Terres d'Envol, ne sont plus à démontrer. Sevran est une ville de projets, qui entend améliorer le quotidien, le cadre de vie et le cadre bâti des Sevranais, agir pour leur insertion et leur accès à l'éducation, à la santé, à la formation et à l'emploi, par l'amélioration du service public et le renforcement des équipements publics, sur toute la commune et notamment dans les quartiers prioritaires de la Ville. Cette ambition doit être soutenue par l'Etat, et les autres collectivités territoriales, au travers d'une dotation proportionnée permettant à la municipalité de financer les équipements publics, et d'une fiscalité reflétant sa trajectoire socio-démographique.

La Dotation globale de fonctionnement est en légère augmentation et vient donc en soutien à la volonté de la Ville de développer le service aux sevranaises et aux sevranais. Les principales dispositions sur la DGF sont donc les suivantes :

- Un maintien de la dotation forfaitaire : Sans variation de la population, la dotation forfaitaire 2021 de la Commune sera égale à celle de 2020.
- Une croissance faible de la péréquation : le PLF 2021 reprend les mêmes évolutions que celles adoptées pour 2019 et 2020, à savoir une croissance modérée de la péréquation. Ainsi, comme pour les deux années précédentes, l'enveloppe allouée à la péréquation augmentera de 180 M€ en 2021 (90 M€ pour la DSU et la DSR, rien pour la DNP).
- Maintien de l'enveloppe Fonds de soutien de la Région Ile de France : le PLF initial
   2021 ne prévoit pas d'augmentation de l'enveloppe FSRIF (350 M€).

Pour la Ville de Sevran, compte tenu de ces éléments et dans l'hypothèse d'une population constante en 2021, la DGF 2021 s'élèverait au total à 32 M€, soit une augmentation d'environ 0,5 M€ par rapport à 2020 (dotation sociale urbaine).

En K€	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	7 885	7 901	7 938	7 938
+ DSU	14 142	14 671	15 249	15 768
+ DNP	1 450	1 489	1 482	1 469
+ FSRIF	6 600	6 485	6 828	6 828
= DGF	30 078	30 546	31 497	32 003

Var. 2020/2021 en K€	Var. 2020/2021 en %
0	0,0%
519	3,4%
-13	-0,9%
0	0,0%
506	1,6%

Figure 111 - Evolution et perspectives de la DGF - DRF 2020

#### e) Sevran dans un Territoire peu solidaire

Sevran s'inscrit aussi dans un Territoire financièrement doté, mais peu dynamique. Si, en effet, la complexité des mécanismes financiers et la fin annoncée et repoussée de la percéption de la fiscalité économique (CFE) par le Territoire et son transfert à la Métropole. Expliquent en partie cette faiblesse, il n'en reste pas moins que le Territoire oubie les mécanismes redistributifs nécessaires à l'égalité territoriale et à l'émergence de projets d'intérêt territorial.

En 2021, le fonds de péréquation des communes et intercommunalités (FPIC) pour la Ville sera en légère baisse. Le PLF 2021 maintient l'enveloppe du FPIC 0 1 Mds € et laisse inchangées les modalités de calcul et de répartition des attributions et des contributions FPIC

Les spécificités propres à la Métropole du Grand Paris sont également maintenues :

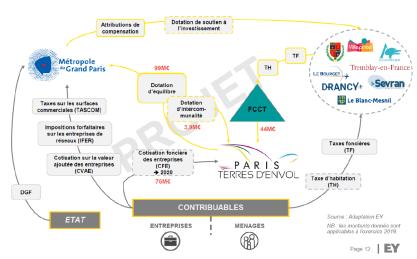


Figure 12 - Schéma des flux financiers de la Métropole et des EPT - MGP 2018

Attribution en K€ (i) = (δ) x (c)	Attribution 2021
Sevran	2 597
Tremblay-en-France	0
Villepinte	1 317
Bourget (Le)	443
Drancy	2 315
Dugny	325
Aulnay-sous-Bois	0
Blanc-Mesnil (Le)	2 407
EPT T7	885
Total territoire	10 289

Figure 123 - Attribution du FPIC pour les villes de l'EPT Terres d'Envol - DRF - 2020

- calcul de la contribution et de l'attribution
   FPIC au niveau de chaque ensemble intercommunal (EPT Terres d'envol pour Sevran) et non au niveau de la Métropole
- répartition particulière de la contribution et de l'attribution en fonction des éléments constatés en 2015

L'attribution FPIC pour Terres d'envol est estimée à 10,3 M€ contre 10,4M€, soit une légère baisse. En retenant les principes de

répartition du droit commun, l'attribution FPIC de Sevran serait de 2,6M€ en 2021.

	Sevran	Aulnay- sous-Bois	Le Bourget	Drancy	Dugny	Villepinte	Tremblay- en-France	Le Blanc- Mesnil
	2019	2019	2019	2019	2019	2019	2019	2019
Produits de fonctionnement total par habitant	1 804	1 925	1 477	1 553	2 219	1 949	3 636	1 870
Impôts locaux par habitant (% produits CAF)	622	736	712	611	800	752	1 300	655
Part des impôts locaux dans les produits de fonctionnement (% produits CAF)	34,50%	39,05%	48,19%	39,67%	36,06%	40,17%	37,23%	37,72%
DGF par habitant	473	145	100	285	414	132	13	283
Part de la DGF dans les produits de fonctionnement (% produits CAF)	26,21%	7,67%	6,75%	18,53%	18,65%	7,05%	0,36%	16,29%
Charges de fonctionnement par habitant	1 587	1 812	529	1 449	1 923	1 848	3 156	1 845
Charges de personnel par habitant	913	1 091	755	803	1 172	987	1 534	877
Charges de personnel en % des charges (en % des charges CAF)	58,6	63,56%	57,29%	61,56%	62,21%	57,57%	52,15%	58,68%
Ressources d'investissement par habitant	437	674	529	513	286	686	695	738
Subventions d'investissement reçues par habitant	84	41	69	53	24	56	44	74
Excédent brut de fonctionnement par habitant	295	210	189	267	342	176	543	252
Capacité d'autofinancement par habitant	246	168	159	235	335	158	549	240
Encours de la dette par habitant	1 605	1 779	940	1 933	444	673	237	1 352
Annuité de la dette par habitant	230	223	158	180	116	77	16	221
Base TH par habitant	1 089	1 106	1 423	1 402	1 214	949	1 111	1 207
Base TFB par habitant	927	1 500	1 844	1 200	1 409	1 590	4 339	1 402
Produit TH par habitant	384	277	359	305	328	247	277	325
Produit TFB par habitant	234	219	346	301	453	500	980	321

Figure 14 - Etat des lieux des villes du Territoire Paris Terres d'Envol - DGFiP 2020

La méconnaissance des intentions du gouvernement dans la poursuite d'une politique qui vise à réduire les dépenses de fonctionnement au détriment de la qualité du service public est un premier écueil.

Le deuxième est la réforme de la taxe d'habitation qui s'applique en 2021. Elle se traduit par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ne subsiste alors que la

Détermination du coefficient correcteur					
Produit FB com	12 052				
+ Produit FB dép transféré	7 791				
- Ecart ressources après/avant	13 134				
= Produit total com (A)	32 978				
/ Produit FB (com + dép transféré) (B)	19 843				
= Coefficient correcteur (A) / (B)	1,6619				

Figure 15 - Détermination du coefficient correcteur - DRF 2020

TH sur les résidences secondaires, pour lesquelles la Ville est autorisée à faire évoluer le taux.

En contrepartie de cette perte de ressource, les communes se voient transférer le produit de la taxe foncière des départements prélevé sur la commune. Or, ce produit (7,8M€) est bien inférieur au produit de la taxe d'habitation que la Ville percevait (21,2M€).

Le différentiel de plus de 13,1 M€ est compensé par le biais d'un coefficient correcteur appliqué aux bases du foncier bâti de la commune.

Par ailleurs, il n'est pas prévu de revalorisation forfaitaire des bases en 2021, la seule croissance des bases dépendra des nouvelles constructions. Il est retenu l'hypothèse d'une évolution des bases de 0,2 % liée à la construction. Cependant, avec la suppression de la TH, les compensations liées aux exonérations diminuent pour la commune. Par conséquent, au final, le montant global des produits des impôts devrait diminuer d'envion 0,2M€ pour la Ville de Sevran en 2021.

	2018	2019	2020	2021
Produit TH + compensation	20 626	21 259	21 793	620
Produit FB + compensations	12 544	12 314	12 477	33 481
Produit FNB + compensation	113	135	129	129
Produit fiscal total yc compensations	33 284	33 709	34 399	34 230
Evolution en %		1,3%	2,0%	-0,5%
Evolution en €		425	690	-169

Figure 16 - Evolution des produits fiscaux, y compris les compensations - DRF - 2020

Le risque est de se trouver avec un « effet ciseau » : la population augmentant, les dépenses de fonctionnement augmentent aussi, alors que les recettes fiscales ne suivront pas.

### II. Un budget pour prendre soin

A Sevran, le budget 2021 doit répondre à la situation nouvelle de la sortie de la crise sanitaire. Pour cela, il doit accompagner des secteurs entiers d'activités, pour les soutenir ou pour les développer. Il doit aussi répondre à l'urgence écologique. Prendre soin, c'est aussi réaffirmer la nécessité du service public communal, assuré et assumé par la personne publique.

#### A. Rendre la vie quotidienne plus agréable

#### 1. Le droit à la sécurité et à la tranquillité

Sevran demeure la seule grande ville en Seine-Saint-Denis à ne pas disposer d'un commissariat divisionnaire. À de nombreuses reprises, élus et citoyens ont saisi les pouvoirs publics, notamment lors du Conseil municipal du 21 novembre 2020. La démographie de la ville augmente chaque année. Les états d'urgence sanitaire, Vigipirate et alerte attentat sur les lieux et bâtiments publics, commerciaux, scolaires et religieux appellent à la vigilance de tous et demandent un effectif de policiers nationaux qui empêche le déploiement au quotidien d'un dispositif humain suffisant, au plus près des habitants. En effet, nous notons le nombre important de cambriolages, vol de véhicules sur les zones pavillonnaires et le besoin de sécuriser les abords des deux gares RER et la gare de Tram. Ainsi, nous constatons le nombre cinq fois plus élevé de délits et incivilités par rapport à des communes du département dotées d'effectifs plus importants. La ville de Sevran demande à l'Etat la création d'un commissariat divisionnaire à Sevran, une aide pérennisée pour renforcer sa police municipale afin d'assurer au mieux des missions de tranquillité du quotidien et une augmentation des effectifs de la police nationale sur le territoire de la commune. Cette situation est inégalitaire et crée un sentiment de « relégation sociale », comme le note le rapport de la Cour des Comptes de 2020 sur l'attractivité des quartiers prioritaires.

En 2021, la police municipale sera confortée par la création d'un nouveau poste de police municipale avec un centre de supervision urbaine et le renforcement de ses effectifs ainsi que de leurs moyens et par le projet d'installer des points contacts de la police municipale dans les quartiers. La vidéoprotection sera poursuivie et renforcée, notamment aux abords des écoles et sur Westinghouse. Un séminaire avec l'ensemble des élus sera organisé au cours du premier semestre pour définir les missions et les prérogatives de la police municipale.

Au quotidien, l'action se portera contre ce qui est générateur de nuisances pour le voisinage, pour l'environnement et l'écologie et contre la mécanique sauvage et les véhicules ventouses ou non roulants.

Concernant les écoles, il est prévu un accompagnement des agents de traversées pour adapter leur intervention au regard des besoins des écoles, la poursuite des travaux de clôture des groupes scolaires du primaire (ex Victor Hugo, coût estimé à cent-vingt mille euros), la construction de plans d'actions avec les équipes enseignantes, les parents d'élèves et les élus référents des établissements scolaires.

En 2021, deux conventions proposées au Conseil municipal le 17 décembre 2020 seront mises en œuvre : Il s'agit de la « Convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social en Seine-Saint-Denis » et de la «Charte de confidentialité pour l'échange d'informations dans le cadre des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance en matière de prévention de la radicalisation violente ».

Elles s'intègrent dans une démarche citoyenne et républicaine entreprise par la Ville de Sevran, qui compte déjà plusieurs étapes, outre la réactivation du CLSPDR depuis mai 2018 :

- La mise en place d'un système de vidéoprotection avec déport des images au Commissariat;
- Le travail sur la sécurisation des écoles et de leurs abords ;
- La signature de plusieurs conventions avec l'Etat, dont la création d'un « Quartier de reconquête républicaine » (quartier Beaudottes) et la Convention contre les violences sexistes et sexuelles avec la Préfecture, l'Hôpital Ballanger et la procureure de la République;
- Le renforcement de l'aide aux victimes avec le point d'accès aux droits et la mise en place d'un lieu de premier accueil et d'écoute pour les femmes victimes de violences
- La lutte contre les barbecues sauvages ;
- Le travail avec le CAARUD pour une aide auprès des toxicomanes et le ramassage des seringues usagées;
- L'acquisition du local dit « Catena » pour y implanter le commissariat de police municipale.

Elles constituent une réponse aux besoins exprimés dans le rapport Cornut-Gentille Kokuendo sur la Seine-Saint-Denis et marquent la volonté de la Ville d'agir pour le respect de l'égalité et de la dignité des habitantes et des habitants de Sevran.

#### 2. La mobilisation contre les violences sexuelles et sexistes

La Ville de Sevran a une politique volontariste sur la mobilisation sur les violences sexuelles et sexistes. Elle est la première ville de France à avoir signé le contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles avec le Préfet, la procureure de la République et les représentants des hôpitaux par une délibération du 28 mars 2019.

Elle a aussi décidé, toujours par délibération du 28 mars 2019, d'intégrer la charte de lutte contre l'homophobie dans le sport du ministère des sports dans les conventions d'objectifs et de moyens des associations sportives de la Ville. Cette charte doit devenir une réalité en 2021.

La Ville continue son combat contre les violences faites aux femmes, mené avec les services municipaux, des partenaires associatifs et la Police nationale. Dernier acte en date, l'ouverture cet été dans le centre commercial BeauSevran d'un point d'écoute et d'orientation.

Une femme tous les 3 jours meurt sous les coups de son compagnon. Selon une enquête effectuée en 2017 par le ministère du droit des femmes : 225 000 femmes de 18 à 75 ans se déclarent victimes de violence conjugale. Seulement 19% de ces femmes déposent une plainte. Tendre la main aux femmes victimes de violences conjugales, ne pas les laisser isolées, c'est l'objectif d'un dispositif mis en place depuis avril dernier au sein de plusieurs centres commerciaux du territoire, dont BeauSevran. Lesquels ont donc mis en place des points d'accueil éphémères avec un objectif majeur : écouter et assister en toute discrétion les victimes ou femmes en situation de vulnérabilité afin de les orienter vers le service ou l'interlocuteur compétent. Une manière aussi de libérer la parole, dans un contexte de forte hausse des signalements de violences au moment du confinement. C'est pourquoi la convivialité de l'accueil a été recherchée à BeauSevran afin de créer un climat de confiance. D'ailleurs, les mamans peuvent être reçues avec leurs enfants puisqu'une salle avec des jeux a été aménagée par le service Enfance et le Petit relais de la Ville afin de soulager aussi les plus jeunes. De nombreuses études démontrent en effet que les enfants sont souvent les covictimes des violences conjugales.

Des associations bénévoles (Potenti'elles Cité, Rougemont Solidarité, Sunshine, l'amicale Jan-Masaryk) et une juriste du CIDFF93 reçoivent, de façon anonyme et gratuite, les femmes qui ont besoin d'être soutenues. Un lieu qui a également vocation à faciliter la signalisation de situation de violences conjugales par des témoins (voisins, amis...). Parce que cette expérience a réussi à Sevran, le ministère chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes,

de la diversité et de l'égalité des chances a annoncé la pérennisation de vingt points en France cette année.

#### 3. Refonder la gestion urbaine de proximité

Améliorer le quotidien sur l'espace public, c'est rendre visible l'action publique et le service public. C'est tout le travail de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUP) qu'il nous fait renforcer, avec l'institution d'un observatoire social, couplé avec un système d'information géographie (SIG). C'est aussi tout le travail de concertation fait avec les habitantes et les habitants, autour de la rénovation urbaine, des gares du Grand Paris Express, mais aussi du projet Terre d'Eaux et de Culture et sur l'avenir des quartiers. L'objectif pour 2021 est de renforcer les missions de la GUP, de créer une brigade verte, d'enrichir ses méthodes d'intervention, de développer les actions de sensibilisation et d'éducation en développant ses missions pour leur donner une dimension sociale et écologique.

La Ville a la volonté de renforcer et d'améliorer son action sur le terrain au service des usagers par une refonte de la gestion urbaine de proximité.

Celle-ci doit être recentrée sur l'usager, le partenariat Ville - bailleurs - copropriétaires et l'innovation dans les usages, les partenariats et les modes d'intervention. L'objectif est d'optimiser les interventions et les coûts des différents acteurs.

L'un des principaux leviers financiers et opérationnels est l'utilisation de "l'abattement TFPB" (Taxe Foncière des Propriétés Bâties) sur les logements sociaux. Dans les quartiers en politique de la ville les organismes HLM peuvent bénéficier d'un abattement de 30% sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties à condition, en contrepartie, de renforcer leur qualité de service et d'améliorer la qualité de vie urbaine. Ces actions et leur financement sont formalisés dans le cadre d'une convention avec les collectivités et l'Etat.

Pour l'année 2020, la municipalité est allée à la rencontre de chaque amicale de locataires concernée afin de recueillir leurs doléances et de faire valoir les exigences auprès des bailleurs sociaux, en fonction des orientations politiques de la collectivité.

La brigade verte intégrée, à la GUP aura pour mission de lutter contre toutes formes d'incivilité environnementale et de sensibiliser les habitants pour le vivre ensemble en travaillant avec des associations et les maisons de quartier.

En 2021 se tiendront des conférences entre les différents bailleurs de la ville et d'autre entre les différentes amicales de locataires

#### Le point sur Westinghouse

L'opération Westinghouse a pour objectif de développer à partir d'anciennes friches industrielles un nouveau quartier en entrée de ville, et à proximité de la station du Tram T4.

Il comprend la réalisation de 620 logements familiaux et 509 unités de résidence (très grande majorité de T2 et T3 destinés à des seniors, étudiants ou jeunes actifs dans des résidences-services) ainsi que de nouveaux locaux commerciaux en rez-de-chaussée. Ces locaux se caractérisent par leur visibilité et leur hauteur de plafond, ainsi que leur unicité de propriété, ce qui favorise la stratégie de diversification et de montée en gamme des commerces de la Ville.

L'opération Westinghouse est financée dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) destiné à financer par les promoteurs la réalisation des équipements publics (salles de classe dans l'école Denise Albert) et en infrastructure (Voiries et réseaux divers). Le dernier avenant (n°3) du contrat de PUP fixe la participation promoteurs à 4 659 999€ sur lesquels 4 185 264€ ont déjà été versés à la Ville. Les derniers paiements doivent intervenir début 2021.

Par ailleurs, les promoteurs financent la réalisation d'un parking supplémentaire de 40 places. Le dernier programme de l'opération doit être livré prochainement. Il comprend 218 lots ainsi que 3 cellules commerciales.

La Ville a mené une politique volontariste d'implantation de commerces de qualité et diversifié. Elle poursuit ses efforts en dépit des difficultés à s'engager pour les commerçants du fait de la crise sanitaire. En plus de l'Intermarché et de la pharmacie, le quartier accueillera dans les prochains mois plusieurs restaurants de qualité (Thaï, poissons), une boucherie, une activité médicale ainsi que des commerces show-rooms.

		Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total			
Log	Logements familiaux							
т.	Logement social (PLS, PLUS, PLA-	146	75	40	261			
dont	Logement intermédiaire (LLI)	34	45	39	118			
	Accession à la propriété	83	79	79	241			
	Total logemer	nts familiaux			620			
Rés	sidences temporaires en proprié	taire unique	(PLS)					
	Étudiants	122	148	0	270			
dont	Jeunes actifs	104	0	0	104			
	Seniors	75	0	60	135			
	Total unités en résidence							

Figure 13 - Synthèse des logements - Quartier Westinghouse - Pôle Urbain - 2020

#### 4. Un appui aux démarches administratives

La municipalité a à cœur de renforcer le rôle du service public communal tout en répondant aux besoins des habitants des quartiers. Cette volonté passe par plusieurs projets qui devront se concrétiser au cours de cette mandature.

La mise en place du Pimms Mobile ayant vocation à s'adresser à toute personne nécessitant un accompagnement aux démarches administratives, présentant des difficultés dans l'accès aux services, ayant des difficultés à se déplacer et/ou maîtrisant peu les engrenages de l'administratif. Il sera au plus près des habitants dans un contexte de crise sanitaire qui a vu la fracture sociale et numérique s'exacerber.

Un Pimms Mobile est un véhicule aménagé et équipé afin de devenir un bureau d'accueil itinérant, capable de répondre au besoin grandissant de proximité dans l'accès aux droits et aux services des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones urbaines excentrées.

Le PIMMS Mobile permet de créer des emplois et œuvre à la professionnalisation de ses salariés et accompagne la transformation digitale de la société par l'humain.

De plus, la relation avec les citoyens doit se poursuivre avec le développement des démarches en lignes et des outils de gestion des services municipaux et la mise en place de la gestion des réclamations.

#### 5. La petite enfance et l'enfance

Face aux inégalités sociales et territoriales, la Ville de Sevran a fait le choix de développer les solutions en matière de modes d'accueil des petits.

En matière d'accueil collectif, le taux de couverture sur Sevran est de 13,61 % contre 18,74 % sur le département.

Au vu de la capacité d'accueil de la commune (267 places) pour une population moyenne annuelle de 2500 enfants de moins de 3 ans, la Ville étudie toutes les opportunités quant à l'implantation de nouvelles structures car il y a plus de demande que de lieux d'accueil et certains quartiers en sont dépourvues.

Pour pallier ces manques, plusieurs projets sont d'ores et déjà à l'étude, notamment :

- Quartier Sablons : création d'un multi-accueil pour les enfants du quartier et de la ville avec une attention particulière pour l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Quartier Westinghouse : implantation d'une crèche et d'un lieu multi-accueil en partenariat avec «Maison Bleue » Ce lieu est une réelle opportunité pour la ville qui

bénéficiera aux habitants de ce quartier, mais aussi plus largement à l'ensemble de la ville. L'implantation d'une micro-crèche est également regardée dans ce quartier



Figure 14 - Crèche des colibris - Ville de Sevran

Par ailleurs, pour 2021, des travaux de rénovation pour deux crèches de la ville (Les Colombes et Pont blanc) seront intégrés au projet de Plan pluriannuel des investissements qui sera soumis à la délibération du conseil municipal au cours du 1er semestre 2021.

A moyen terme, dans la cadre de la rénovation urbaine du quartier

des Beaudottes porté par l'ANRU2, il est prévu un accueil petite enfance dans le nouvel équipement multiservices qui serait implanté dans ce quartier. Le dynamisme démographique du quartier Sud est patent. En 2015, l'ouverture de l'école Denise Albert avait permis d'alléger les effectifs des écoles du quartier Sud. En 2020, toutes les écoles du quartier sont en surcharge. Au projet d'extension « provisoire » de l'école Lamartine, la ville fait le choix de créer une nouvelle école primaire sur le quartier tout en poursuivant son programme d'amélioration des écoles existantes : après l'extension réussie des écoles maternelle et élémentaire Victor Hugo, les années 2021 et 2022 verront l'ouverture d'un centre de loisir à côté de l'école Denise Albert et l'extension de l'école Lamartine avec, notamment, la construction de locaux de restauration scolaire propre à cette école.

Poursuivant son programme d'investissement sur les bâtiments scolaires, la ville travaille à la rénovation des écoles élémentaires Claude Bernard, Jean Perrin ainsi que des écoles maternelle et élémentaire Montaigne dans le cadre de l'ANRU 2.

Concernant l'école élémentaire Perrin, les limites budgétaires imposées par l'ANRU nécessitent d'imaginer une nouvelle programmation. Sans attendre son aboutissement, des travaux seront entrepris pour sécuriser les accès aux écoles Perrin et Claude-Bernard. Concernant les écoles Montaigne, le choix est fait de construire une nouvelle école sur un site proche et,



Figure 15 - Ecole Saint-Exupéry - Ville de Sevran

à terme, de démolir les bâtiments actuels. Une réflexion d'ensemble sur l'offre scolaire (école Montaigne reconstruite, école supplémentaire, collège La Pléiade) en lien avec Terre d'eau et de Culture sera nécessaire.

Par ailleurs, les établissements scolaires demandent une maintenance permanente et les usages nécessitent de fréquents ajustements des locaux et des matériels. Le service Enseignement regroupe l'ensemble des demandes et les priorise auprès des services et prestataires dans toute la mesure du possible. Les travaux y sont contraints par les rythmes scolaires mais aussi par le budget.

#### B. Agir pour l'accès aux soins et consolider la solidarité

Le service public communal a été au cœur de la solidarité qui s'est matérialisée lors des crises du COVID. Le personnel communal a été mobilisé et a assuré au plus près des habitants ses missions si nécessaires. Face au monde qui change, faces aux risques induits par ces changements, le service public doit toujours s'adapter pour apporter la meilleure réponse. A cette fin, un plan de sauvegarde communal auquel est adossé un plan de continuité de l'activité des services doivent être revus à l'aune des expériences acquises lors de la période de crise sanitaire de 2020. Les moyens nécessaires à leur mise en œuvre seront examinés lors de l'élaboration du budget primitif.

#### 1. La prévention et l'accès aux soins

Au niveau national, depuis l'instauration d'une loi annuelle sur le financement de la sécurité sociale en 1996, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse que de réduire les dépenses de santé.

Dans la cadre du Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 actuellement débattu à l'Assemblée nationale et au Sénat, la progression de ces dépenses (hors mesures COVID et Ségur de la Santé) est de 2,7% alors que la Cour des Comptes estime que l'évolution « naturelle » des dépenses est de 4,4%. C'est ce qu'il convient d'appeler un budget d'austérité. Ainsi, alors que la crise sanitaire a révélé au grand public d'une part, l'état de notre système de santé et la gravité de la situation des hôpitaux publics, et d'autre part, la qualité professionnelle et un sens du service public exemplaire des professionnels, le PLFSS prévoit des restrictions de plus de 4 milliards d'euros pour le système de santé dont 800 millions pour les hôpitaux.

La crise sanitaire a renforcé les exigences de la Ville mais aussi de toute la communauté éducative sur la propreté des écoles dans leur entièreté : locaux scolaires, lieux de circulation, bureaux, sanitaires mais aussi lieux de restauration et cours des écoles. Aux besoins de propreté se sont ajoutées des exigences de désinfection et de disponibilités des équipements tout au long de la journée scolaire qui conduisent à approfondir les modalités de contrôle et à interroger le contrat de cette prestation.

Concernant les professionnels de santé, la mise en place du CTPS (Contrat Territorial professionnel de Santé) sur Sevran, aide les professionnels de soin libéraux à mettre en place des projets sur notre commune. Pour se faire il leur a été proposé de les inclure dans les actions du CLS (contrat local de santé), comme par exemple les actions de prévention, dépistage, nutrition, dépendance des personnes âgées.

Autre objectif : accompagner l'installation de nouveaux professionnels de santé dans tous les quartiers de Sevran avec le projet de création d'une maison de santé sur Terre d'eaux et de Culture, avec l'implantation de professions libérales dans le centre commercial Beau Sevran, d'un cabinet médical et dentaire à Westinghouse et de réinstallation d'une pharmacie aux Sablons.

La Seine-Saint-Denis est le deuxième département métropolitain le plus touché par le sida après Paris. C'est pourquoi le Département, sur fond de journée mondiale de lutte contre le sida, le 1<sup>er</sup> décembre, se mobilise pour sensibiliser, faire connaître ce virus en luttant contre les clichés qui y sont associés et aller vers les populations. Tout cela doit permettre d'atteindre l'objectif d'une Seine-Saint-Denis sans sida d'ici à 2030. La Ville se fera le relai de ces initiatives.

Les services à domicile contribuent à préserver l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap et leur permet de rester le plus longtemps possible chez elles dès lors

qu'elles le souhaitent. Suite à la crise sanitaire, la volonté de ces personnes et de leurs familles pour éviter les structures collectives (en particulier les EHPAD) est manifeste et suppose d'adapter l'offre de service. Les modalités et le niveau de financement des structures d'aide à domicile et le niveau des salaires ainsi que l'organisation du travail est un frein au développement de tels services

En 2021, il s'agit d'engager une réflexion autour du développement de projets d'aides à domicile et des emplois de service (soins infirmiers, ménage, transport, courses) pour les personnes handicapées, en perte d'autonomie ou sortant de l'hôpital.

A noter que les structures d'accueil de personnes âgées que sont l'EPAHD Korian et la maison des Glycines n'ont pas connu un phénomène de surmortalité durant les épisodes de covid-19.

#### 2. La solidarité – la vie associative

Le développement des structures de solidarité et de partage s'appuiera sur les valeurs et l'expérience de l'économie sociale et solidaire : les organisations de l'économie sociale et solidaire, quelles que soient leurs formes juridiques (associations, coopératives, fondations ...) sont fondées sur un principe de neutralité, de solidarité et d'utilité sociale.

Avec le C.C.A.S. et la Ville, les associations sont au cœur de l'action solidaire. La ville de Sevran est consciente de la nécessité de les structurer en un pôle plus visible, afin de mieux les suivre et de leur rendre un meilleur service. Il s'agit aussi de se conformer aux recommandations du rapport sur « l'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires » de la Cour des Comptes en mettent en place un contrôle plus concret des subventions accordées aux associations, notamment en mettant en place, dans les prochains mois, des critères objectifs et transparents d'attribution des subventions.

Ainsi, Les enjeux et les objectifs d'amélioration pour la gestion du tissu associatif sont multiples et se déclinent en divers points :

- Améliorer la relation entre les associations et la collectivité.
- Une meilleure prise en compte des besoins des associations.
- Un meilleur accompagnement des associations (individuel, en réseau, par de la formation ...).
- Aide à la création, accompagnement pour la réalisation des actions ou initiatives.
- Favoriser leur autonomie en les accompagnant (formations, diversification des ressources financières, lieu d'échange et d'information).
- Permettre une meilleure observation des compétences des associations.

Dès le premier jour du confinement et pour faire face à la pénurie de masques, la ville a mis en place une fabrique solidaire qui s'appuie sur des bénévoles pour que chacun bénéficie de la première protection face au COVID : un masque.

Il apparaît nécessaire, car la crise est encore là, de poursuivre et renforcer les actions mises en place : fabrication et distribution de masques, distribution alimentaire, mettre en place toutes les formes de recycleries : vélo, meubles, électroménager.

Pour répondre aux difficultés croissantes d'une partie de la population en raison de l'aggravation de la crise économique et sociale du fait de la COVID, il est proposé de conforter le dispositif d'épicerie sociale et solidaire. Si ce type d'épicerie peut se présenter comme un commerce de proximité, il permet d'apporter une réponse aux ménages en difficulté en réduisant le poids des dépenses alimentaires dans leur budget. En effet, d'une manière générale, il s'agit de s'adresser aux personnes en situation de fragilité économique qui sont orientées par les travailleurs sociaux.

C'est également un dispositif qui répond aux objectifs de santé publique du plan national nutrition - santé notamment en contribuant à améliorer les pratiques alimentaires et les apports nutritionnels des familles. Le projet d'épicerie solidaire se démarque des autres actions d'aide alimentaire organisées par les acteurs associatifs sur la ville par le fait que ce n'est pas qu'une simple distribution.

Les épiceries solidaires sont organisées autour de valeurs de non-assistanat, de valorisation et de respect de l'autonomie des personnes en situation précaire.

Contrairement à d'autres modèles de structures d'aide alimentaire classiques, basées uniquement sur le don, les épiceries rendent les publics qui les fréquentent «consomm'acteurs » puisqu'elles sollicitent une participation financière aux clients bénéficiaires.

Les épiceries solidaires sont également des lieux de rencontre, d'échanges et d'apprentissage. Elles sont créatrices de lien social du fait des évènements collectifs qui peuvent y être organisés (ateliers cuisine par exemple). Elles peuvent aussi enfin, représenter un lieu d'éducation, notamment sur les aspects gestion budgétaire et équilibre alimentaire.

En 2021, la Ville précisera les modalités pour consolider ce type d'intervention sociale avec les acteurs locaux déjà largement impliqués et implantés à Sevran. Pour mémoire, la Croix Rouge gère déjà une épicerie sociale et solidaire rue Michelet. L'ANDES pourra accompagner la ville dans la conception-définition et mise en œuvre du projet, conformément à la prise de position du Conseil d'administration du C.C.A.S. et à la proposition de la Croix Rouge. Une réunion de travail va être organisée pour travailler avec l'ensemble des acteurs du secteur et une réflexion sera engagée son implantation. Déjà, le site de la Croix Rouge, sur la Zac

Vergnaud possède des atouts logistiques et des facilités qui peuvent bénéficier au plus grand nombre.

La Ville suivra également la préparation des conventions de l'épicerie sociale et solidaire avec ses partenaires (ex. banque alimentaire, commerces, producteurs...). En effet, souhaite que des partenariats puissent être noués d'une part avec des producteurs locaux pour favoriser les circuits courts et soutenir cette activité économique et d'autre part avec des entreprises d'insertion de l'agro-alimentaire pour soutenir l'insertion dans l'emploi de jeunes de la ville dans un domaine que nous voulons investir et développer en mobilisant différents leviers, à savoir l'agriculture et la permaculture urbaines

#### 3. L'inclusion des personnes en situation de handicap

De manière générale, le terme handicap désigne l'incapacité d'une personne à vivre et agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, sensorielles..., ce qui crée la situation de handicap, c'est bien un environnement inadapté et non la déficience ellemême. Notre municipalité peut agir pour partie pour adapter l'environnement afin de mieux inclure les personnes en situation de handicap.

Le développement des structures d'accueil des enfants et adolescents est une priorité.

Une attention toute particulière doit être apportée aux enfants car une prise en charge précoce favorise leur développement et leur inclusion dans la société.

Dans le département de la Seine-Saint-Denis, la prévalence et l'accroissement du nombre d'enfants en situation de handicap est particulièrement préoccupante et le manque criant de structures d'accueil nous amène à avoir de l'ambition en la matière.

C'est pourquoi, il est proposé d'implanter un équipement pour enfants et adolescents 3 à 20-25 ans polyhandicapés à Rougemont (EEAP) en structure mixte et externat en partenariat avec 3 acteurs institutionnels que sont : APF France Handicap porteuse du projet de prise en charge adaptée et d'accompagnement social et médico-social, ICADE, promoteur, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations et AXENTIA, entreprise sociale pour l'habitat, spécialisé dans le logement thématique (vieillesse, handicap, isolement, étudiant...) et la ville de Sevran, propriétaire des terrains situés, rue Charlie Chaplin.

Ce projet, travaillé depuis deux ans, est en cours de révision pour s'adapter aux évolutions du cadre légal afin d'être soumis à l'agence régionale de santé (ARS). Si l'implantation de cette structure est autorisée par l'ARS, elle recevra une dotation globale de fonctionnement financé par l'assurance maladie.

A Sevran, plus de 350 enfants présentant un handicap sont scolarisés en écoles maternelles et élémentaires. De plus, force est de constater le manque cruel de solutions d'accueil pour les enfants dont les troubles ne permettent une socialisation et une inclusion dans une structure scolaire classique. Enfin, nous devons nous préoccuper d'apporter une aide aux aidants, généralement les parents et le plus souvent les mamans, en proposant des solutions de répit par la prise en charge des enfants, et d'offrir aux familles comme aux professionnels un lieu ressources et d'écoute.

C'est pourquoi, nous nous proposons de créer aux Sablons une structure d'accueil mixte (crèche/centre de loisirs) assurant ces prestations. Un espace inclusif ne réduit pas à des particularités : doivent s'y côtoyer des enfants du quartier et des enfants présentant des singularités ; c'est un lieu où l'on considère la différence comme une richesse : apprendre à vivre ensemble, apprendre les uns des autres et progresser ensemble

Autre priorité : faciliter l'autonomie et l'inclusion des personnes à mobilité réduite dans la ville Cela passe par la mise aux normes d'accessibilité des trottoirs et des équipements publics, conformément aux dispositions légales, dans le cadre de la programmation pluriannuelle qui sera examinée avec le PPI.

Le développement des circulations piétonnes dites douces sera un facilitateur également pour le déplacement des personnes à mobilité réduite. Enfin, l'adaptation des feux de circulation aux déficients visuels fera l'objet également d'une programmation pluriannuelle à partir d'une phase pilote.

Par ailleurs, le développement de l'aide à domicile pour les personnes en situation de handicap doit être entrepris sur la base d'une évaluation des besoins.

#### 4. Les cantines scolaires : une fonction éducative et une action de solidarité

La restauration scolaire prend en charge tous les élèves dont les parents le souhaitent et constitue l'assurance que les élèves mangent des repas équilibrés au moins une fois par jour d'école ; elle est à la fois une action solidaire et une action éducative.

Dans son souci de solidarité, la Ville a mis en place un quotient familial pour la tarification des repas et une hausse de la fréquentation des cantines scolaires est constatée depuis la rentrée. Un bilan détaillé de cette nouvelle tarification sera entrepris pour en mesurer les effets, en apprécier les aspects positifs, identifier que les éventuelles limites et proposer, si besoin, les ajustements qui s'avèreraient nécessaires. la restauration scolaire a connu une augmentation de la fréquentation depuis l'année dernière (application du quotient depuis la rentrée de 2019) : si l'année dernière, on pouvait considérer que cette augmentation était due à un double phénomène (scolarisation obligatoire dès 3 ans et mise en place du quotient), l'augmentation

de la fréquentation dès la rentrée de 2020 peut être cette fois attribuée en grande partie à l'effet quotient (les usagers sont maintenant tous au courant de cette mise en place et les inscriptions de cette année reflètent l'appropriation du quotient par les utilisateurs).

Une augmentation constante de la fréquentation de la restauration scolaire est constatée depuis la mise en place du quotient familial (rentrée de septembre 2019): nous avons environ 200 convives de plus (maternels et élémentaires) dans nos restaurants chaque jour d'école, pour un total moyen de 3200 enfants par jour (soit plus de 48% des élèves scolarisés) + 280 encadrants. C'est le signe que la mise en place du quotient répondait à un vrai besoin pour les familles. Contrairement au système précédent, il ouvre un droit pour toutes et tous dont les familles ont su s'emparer. Ainsi 521 familles (20%) et 796 enfants (21,5%) se situent dans les tranches 1 à 3 (soit 0,90cts à 1,70€ le repas); 5% des familles se situent dans la tranche 1.

A l'inverse, 536 familles (25%) et 696 enfants (19%) se situent dans les trois tranches les plus élevées (entre 4,20€ et 4,40€ par repas). 339 familles (13,4%) et 431 enfants (11,66%) des enfants se situent dans la dernière tranche.

A noter que la tranche médiane, la tranche 7 (3,30€), est celle où l'on retrouve le plus d'enfants: 455, soit 12,32%. Le marché de la restauration scolaire vient à terme en 2021. Cela doit être l'occasion de poursuivre et accroitre l'objectif de garantir des repas sains et équilibrés et en portant une attention toute particulière sur les matières premières : produits locaux et bio et circuits courts.

Pour mémoire, les produits locaux et produits bio ont été significativement renforcés, un repas végétarien est proposé chaque semaine aux élèves. Les services de la ville coopèrent avec les parents d'élèves au travers d'une « commission des menus ». La ville souhaite stabiliser ses choix et associer les représentants des parents d'élèves à la préparation du nouveau marché.

# 5. L'habitat, le logement

Avec 8000 demandes de logement sociaux, plus de 300 copropriétés, le démarrage du projet ANRU 2 comptant pas moins d'une dizaine de projets de réhabilitation sur la commune, la politique de l'habitat et du logement est un enjeu crucial pour lequel la Ville porte une exigence affirmée en matière de qualité, de respect et d'accompagnement des habitants.

En plaçant les Sevranaises et les Sevranais au cœur de cette démarche, l'ambition est de développer des parcours résidentiels adaptés à la situation sociale et économique de chaque ménage.

En ce sens, le budget 2021 répondra particulièrement à la nécessité de dégager des fonds dédiés pour structurer notre politique de l'habitat, du logement et agir concrètement sur les projets suivants:

- Définition d'un plan ambitieux de lutte contre l'habitat indigne et la précarité ;
- Renforcement de notre combat contre les marchands de sommeil;
- Faire de la lutte contre les punaises de lit un enjeu de santé publique et créer un fond d'aide avec les bailleurs sociaux ;
- Dans le cadre d'un renforcement du dialogue et de la co-construction avec les bailleurs, porter une démarche de « form'Action » avec l'ensemble des acteurs sur les questions de détournement des espaces communs, des nuisances, etc.
- Affirmer l'exigence en matière de qualité des nouvelles constructions et des réhabilitations auprès des promoteurs et des bailleurs sociaux ;
- Définir un processus de parcours résidentiel des habitants en renforçant leur accès au droit commun par un plan de communication et d'accompagnement adapté et ambitieux:
- Mettre à plat la gestion, l'entretien et les conditions d'attribution des logements du parc communal;
- Agir avec les bailleurs sociaux sur l'encadrement des loyers, notamment lors des relogements dans le cadre du programme ANRU.

Ainsi, 1 667 appartements privés ont été réhabilités ou sont en cours de réhabilitation à Sevran grâce à l'action de la Ville. Aucune autre Ville de Seine-Saint-Denis n'affiche un tel taux d'aide aux copropriétés en difficulté. Quarante millions d'euros ont été investis pour les

OLIABTIER	COPROPRIÉTÉ	LOGT	DICDOCITIE	TRAITEMENT
QUARTIER			DISPOSITIF	
	Jardins de Beausevran	67	PDS	Achevé
	Galaxie	45	OPAH	Achevé
	Fontaine	69	OPAH	Achevé
BEAUDOTTES	Clos de Sevran	41	OPAH	Achevé
BEAUDUTTES	Chalands 1	66	OPAH / PDS	En cours
	Marguerite	66	OPAH / PDS	En cours
	Chalands 2	61	PDS	En cours
	Bonaparte	51	PDS	En cours
	•		•	
CENTRE-VILLE	Jean Perrin	596	OPAH	En cours
	•	•		
	Saint-Martin des Champs A	142	OPAH	Achevé
MONTCELEUX	Saint-Martin des Champs B	158	OPAH	Achevé
WIONTCELEUX	Boétie 1-2	213	OPAH	Achevé
	Boétie 3	110	PDS	Achevé
				_
	Alice	111	OPAH / POPAC	Achevé
	Béatrice	111	OPAH / POPAC	Achevé
ROUGEMONT	Charcot	184	OPAH / POPAC	Achevé
(Secteur Charcot)	10 Hélène Boucher	23	ОРАН	Achevé
	8 Hélène Boucher	39	OPAH	En cours
	6 Hélène Boucher	31	OPAH	Avorté
•	TOTAL	2 184		
E' 10 10			·	

Figure 16 - 19 copropriétés ont été suivies dans le cadre d'un dispositif pour un total de vingt-et-un Millions de 2 184 logements - Service Habitat - 2020

copropriétaires, dont la plus grande partie sous forme d'aides directes de la Ville et d'autres financeurs publics apportés grâce à l'action de la Ville.

Les réhabilitations se poursuivent à Chalands 1, Chalands 2, Bonaparte. A Jean Perrin, un programme

euros va être lancé. C'est trente-huit mille euros de travaux par logement, dont seuls quatre mille euros en moyenne sont payés par les copropriétaires.

Depuis 2018 cent soixante-dix enquêtes hygiène salubrité ont été menées dont dix avec l'ARS car particulièrement sérieuses. Onze périls ont été déclarés ; soixante-dix permis de louer ont été instruits en 2019 ; trois ont été refusés.

Trois délibérations ont été prises pour autoriser le Maire à signer les conventions de versement pour l'attribution de la part ville du fonds d'aide aux travaux pour les copropriétés dégradées en faveur des copropriétés « Jean Perrin », Chalands 1 » et « Marguerite ». Cela représente 577 618 €, déjà réservés au budget 2020. Il ne reste plus qu'à verser les fonds.

Copropriétés	Coût des travaux pour les copropriétaires	Part ville (30%) du fonds d'aide
concernées	Phase de travaux faisant l'objet de la subvention	aux copropriétés dégradées
Jean Perrin	Phase unique : <b>10 410 495 € TTC</b>	857 € x 271 lots = <b>232 247</b> €
Chalands 1	Phase 2 : <b>2 798 483 € TTC</b>	857 € x 66 lots = <b>56 562</b> €
Marguerite	Phase 2 : <b>2 135 246 € TTC</b>	857 € x 66 lots = <b>56 562</b> €

Figure 17 - Coût des travaux et part de la ville - copropriétés dégradées - Service Habitat - 2020

#### 6. L'action du C.C.A.S.

#### a) L'aide alimentaire

Cette crise sanitaire fait déjà place à une crise économique dont il est impossible d'estimer d'ores et déjà l'ampleur. La vitesse de la reprise de l'activité globale dans le monde et de potentiels rebonds épidémiques qui pourrait de nouveau faire vaciller l'équilibre mondial, seront deux éléments essentiels.

La période de confinement a exacerbé l'interdépendance de l'aide alimentaire et du déclin du bénévolat.

Ainsi les acteurs historiques de l'aide alimentaire ont dû réduire leur action dans une période où la demande a explosé.

Certes, la crise sanitaire a fait émerger une nouvelle forme de volontariat, qu'il convient de structurer et d'accompagner. C'est le sens du travail engagé par le C.C.A.S. et aux côtés des services de l'Etat habilités à autoriser les associations d'aide alimentaire.

La ville et d'autres acteurs associatifs ont pu proposer une réponse rapide à l'urgence via les actions d'aide alimentaire organisées spontanément.

La ville et le C.C.A.S. souhaitent s'engager sur une action durable et solidaire d'aide alimentaire dans la continuité des actions nées de la crise sanitaire et en complément des distributions alimentaires existantes sur la commune et agréées par la Préfecture, garant du respect des cahiers des charges de l'aide alimentaire (voir plus haut).

# b) L'hébergement d'urgence

Alors que 35% des allocataires du RSA sont hébergés par un particulier ou sans résidence stable, que le Centre Communal d'Action Sociale compte plus de 450 ménages domiciliés, la promiscuité durant le confinement a mis en évidence la difficulté de cohabiter dans des espaces exigus à Sevran, comme dans nombre de foyers en Seine Saint Denis et plus largement en Ile de France.

Cette situation de « surpeuplement accentué » des habitations a dégradé des situations sociales entrainant deux phénomènes :

- La recrudescence des violences intrafamiliales
- Les situations de ruptures d'hébergements pour des familles hébergées par des particuliers.

L'offre d'hébergement d'urgence qui est une compétence de l'Etat, quels que soient les dispositifs, est saturée. Le recours immédiat de proximité restent les villes et leurs C.C.A.S. . La mise à l'abri dès les premiers faits constatés de violence est un enjeu essentiel dans le parcours pour sortir les femmes victimes du cercle de violence.

#### c) La réussite éducative

Au-delà de l'appui que l'on peut apporter à leur rôle de parents d'élèves en période de confinement, la crise a montré l'ampleur des besoins d'accompagnement social pour que les familles puissent mieux jouer leur rôle éducatif. Les initiatives prises par le PRE recouvrent des sujets aussi divers que l'aide alimentaire ou la santé. Ce besoin d'accompagnement social à la parentalité se traduit par un renfort de l'accompagnement des familles et vers un nombre d'accompagnement plus restreint mais plus soutenu.

L'émergence des troubles en « dys » et la difficulté d'accès à une offre de soins en orthophonie sont des problématiques dans la réussite éducative à prendre en compte. Le PRE, dans le cadre des Cités Educatives, a construit une réponse institutionnelle pour 2021.

La question de la réussite éducative et l'égalité filles/garçons se pose également au travers de la question de la précarité menstruelle.

Le CCAS et le PRE développe une réponse en lien avec les dispositifs nationaux et les fondations pour les jeunes filles les plus fragilisées pour lutter contre la précarité menstruelle et favoriser ainsi la réussite scolaire.

#### 7. La solidarité intergénérationnelle

Le secteur de l'aide et du soin à domicile constitue une alternative à l'entrée en EHPAD dont l'effet s'avère quelques fois délétère sur la santé psychologique et l'autonomie de la personne âgée.

Proposer une offre de soins et d'aide à domicile de qualité aux personnes âgées fragilisées économiques, socialement ou du fait de pathologies multiples est un enjeu sociétal.

Cette préoccupation est portée depuis plusieurs années par les débats du Conseil d'Administration du C.C.A.S dans le même temps que le secteur médico-social est régi par des contrats d'objectifs qui lient performance et moyens attribués par les institutions tutélaires. Elles obligent à penser l'intervention sociale au regard d'indicateurs de performance et font peser sur les gestionnaires, en l'occurrence le C.C.A.S., un souci permanent d'équilibre financier qui ne doit pas se penser au détriment de la qualité des soins et de l'aide.

Pour accompagner les situations complexes liées au handicap et/ou au vieillissement, le C.C.A.S. s'est doté d'une coordination gérontologique. Elle fédère autour d'elles les acteurs du soin, de la psychiatrie et du social.

La crise sanitaire a également mis en évidence la question du lien social fondamentale.

Le C.C.A.S. a toujours conduit des actions permettant de prévenir l'isolement social. En cette période de pandémie, il accentue ses interventions à domicile en conventionnant avec l'association Unis-Cités pour la mise en place d'une mission de service civique avec de jeunes volontaires qui visitent les personnes âgées à domicile.

L'accompagnement au vieillissement se traduit également à travers une offre de logement adaptée permettant de vieillir en sécurité dans son logement, au sein de son quartier et de sa ville. Il impose de penser autrement l'idée d'habiter.

Le C.C.A.S. avec le bailleur Batigère a travaillé sur un projet d'offre d'habitat innovant permettant de mieux intégrer la résidence des Glycines au sein du quartier. Ce projet a fait l'objet d'un label d'excellence lors de la présentation au comité d'engagement de l'ANRU.

Concernant Sevran Séniors, sous réserve des mesures sanitaires, les actions prévues pour 2021 sont :

- 13 cours et ateliers loisirs & culturels (Chants, théâtre, anglais, informatique, mosaïque, généalogie, arts plastiques, patchwork, guitare, fabrication produit ménagers, photographie, couture et bienêtre).
- 11 ateliers sportifs (Gym, Aquagym, Pilates, relaxation, Tai-Chi, randonné, marche santé, marche nordique, danse en ligne, danse de salon et natation libre)
- 11 activités de la vie quotidienne dans les foyers (cinéma, ateliers créatif, cuisine, karaoké, jeux de société, scrabble, concours belote, concours pétanque, Wii, repas de l'amitié)
- 36 sorties (visites, spectacles, mémoires, loisirs et traditionnelles)

- 30 sorties d'été inter-quartiers (dont 6 programmées par Sevran-Séniors)
- 6 séjours (inter-âges et séniors en vacances)
- 2 mini-séjours mémoires
- 70 conférences, masterclass et balade urbaine dans le cadre de l'Université Participative Inter-âges
- 18 grands rendez-vous (bal de la St Valentin, 3 grands loto, 2 spectacles atelier théâtre
  et Sketch & Chanson, festival Sevran-Séniors, fête de la sardine, UPI d'été dans les
  quartiers, jour de fête, ouverture de saison de l'UPI, semaine bleue, semaine égalité
  homme/femmes, semaine du goût, fête de la châtaigne, fête du beaujolais Nouveau,
  banquet de Noël, fête & bal de la galette des rois)

Les personnes âgées ont été parmi les plus touchées par la crise du COVID que ce soit directement par la maladie ou indirectement par le confinement et la réduction des activités qui pouvaient leur être proposer. Ainsi, malgré une volonté de maintenir la continuité du service pendant les deux périodes de confinement que nous avons traversé, force est de constater que la programmation traditionnelle en direction des « séniors » a été considérablement dégradé.

Il nous parait important de nous fixer 3 objectifs immédiats pour retrouver un niveau d'activité satisfaisant mais surtout utile pour les personnes âgées :

- Rompre le sentiment d'isolement en développant l'écoute et les permanences téléphoniques faisant à la fois office d'animation du lien social et de veille sanitaire ;
- Poursuivre l'activité de fabrication des masques solidaires au sein de l'atelier mis en place à l'Espace Blezy, car cette initiative est à la fois innovante et utile comme le montre la livraison en novembre et décembre de masques pour les scolaires et celle durant le confinement pour les personnes âgées;
- Reprendre et enrichir la programmation des activités en 2021, en particulier celles des activités quotidiennes. Cette programmation se fera sur la base des propositions que nous ferons les « seniors » lors d'échanges qui auront lieu au début de l'année. Cette démarche participative permettra de les rendre actrices et acteurs de leur agenda et les placera dans un rôle proactif.

Nous tiendrons informée les personnes âgées régulièrement de la reprise des activités et en particulier des dates que nous fixerons aux banquets des « seniors » que nous avons dû reporter au printemps pour garantir la sécurité que nous leur devons.

# C. Penser et préserver l'avenir

Penser et préserver l'avenir, c'est faire en sorte que Sevran prenne sa part dans la lutte pour préserver le climat et qu'elle tienne les objectifs de l'Accord de Paris. S'engager dans la transition écologique et répondre à l'urgence climatique revient à lutter contre des facteurs de précarité, l'écologie devient un levier d'égalité. Penser et préserver l'avenir, à Sevran, c'est construire une ville d'égalité. Mieux vivre, c'est améliorer la qualité de l'air, de l'eau. C'est proposer une ville apaisée et sûre. C'est tendre vers une ville qui s'adapte aux effets du dérèglement climatique, qui les anticipe dans son urbanisme, dans son quotidien, dans les services qu'elle rend aux habitants. C'est aussi une ville qui va plus loin et qui « crée » de la biodiversité, qui crée de la nature. C'est une ville qui mise sur l'économie à l'échelle humaine, sociale, solidaire, alternative, qui recrée de l'emploi pérenne. Le budget 2021 devra donc répondre à ces impératifs. La Ville s'impliquera pleinement à faire vivre un Plan climat air énergie territorial.

#### 1. Mieux respirer à Sevran

En 2021, il s'agit pour Sevran de développer la biodiversité et l'agriculture urbaine (a), de limiter le recours aux énergies fossiles (b), de réduire la place de la voiture et de limiter les effets de la circulation (c) et enfin de proposer une gestion durable et soutenable de l'eau (d).

#### a) Développer la biodiversité et l'agriculture urbaine

Alors que le gouvernement a fait voter une loi réintroduisant les néonicotinoïdes ( soit disant pour sauver la filière de la betterave sucrière alors que celle-ci souffre bien plus de la fin des quotas depuis 2017 et de l'ouverture de la concurrence que des pucerons), la ville de Sevran s'engage résolument dans la protection de la biodiversité et le développement de l'agriculture urbaine.

Le parc « Kodak » est un lieu consacré à la biodiversité et pourra devenir en partie un site d'agriculture urbaine. Pour se faire, la Ville a signé avec CDC Biodiversité, émanation de la Caisse des Dépôts et Consignations, une convention d'application du programme Nature 2050. Ce programme fait du site Kodak une réserve de biodiversité et un lieu d'observation de l'adaptation de la nature au changement climatique, tout en favorisant l'accès des habitants à ce nouveau cœur vert en lisière du canal de l'Ourcq. Ainsi, ce parc comportera deux parties : une partie consacrée au programme d'agriculture urbaine à l'étude sur deux hectares pour développer un projet de cultures hors-sol en liaison avec CDC Biodiversité, une autre consacrée au développement de la biodiversité et ouvert au public.

Autre projet majeur de la Ville, Sevran Terre d'eaux et de culture aura un rôle important à jouer dans le développement de la biodiversité. Parce qu'il est à repenser et à consolider dans sa dimension écologique, ce projet va être soumis à la concertation dans le cadre d'un conseil participatif, mis en place par le Conseil municipal le 15 octobre 2020 afin qu'il s'inscrive au mieux dans la réalité sevranaise, sans pour autant méconnaitre sa dimension métropolitaine.

La biodiversité sera préservée et accrue dans nos espaces verts existants, mais de nouveaux îlots de respiration seront créés : plusieurs lieux (place Bussière, place Elsa Triolet, halle Mandela, esplanade du pavillon de la culture, parc des Sœurs) sont concernés par une revégétalisation. Les habitants seront associés à ces projets.

Sevran entretient quatre-vingts hectares d'espaces verts. En 2020, cinquante nouveaux arbres et cinq cents arbustes et rosiers ont été plantés, mille quatre cents ont été élagués et entretenus.

# Focus sur le Plan Lumière

Préserver la biodiversité, c'est aussi le *plan Lumière* qui privilégie les équipements énergétiquement sobres, utilisant éventuellement des panneaux solaires pour leur rechargement, et dont la chaîne de fabrication / maintenance est en cohérence avec notre soucis de transition écologique.

Ce plan devra être déployé en respectant trois points essentiels : la prévention des agressions, s'assurant que toutes les voies empruntées par les habitantes et habitants, soient correctement éclairées ; la mise en lumière de la ville, permettant sa mise en valeur et la préservation de la biodiversité en aménageant des zones noires pour les oiseaux notamment et l'amélioration d'une « esthétique nocturne » comme cela a été fait, par exemple, le long du canal de l'Ourcq ou à la gare de Servan Beaudottes et, enfin, le respect d'une consommation sobre.

#### b) Limiter le recours aux énergies fossiles

Dans l'objectif de répondre aux objectifs de l'Accord de Paris, Sevran met en œuvre une politique énergétique ambitieuse avec pour objectif 100% d'énergies renouvelables et une baisse de moitié de la consommation d'énergie des services municipaux. Dès cette année, un programme pluriannuel d'isolation thermique et de recours aux énergies renouvelables (panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques, éoliennes, chauffage urbain, biomasse ou géothermie) sur le patrimoine communal de la ville sera proposé. Sept-cent soixante-dix mille euros seront prévus au budget 2021 pour la pose de panneaux photovoltaïques, première étape d'un plan sur six ans de plus de deux millions d'euros.

Pour diversifier les sources d'énergie, le Conseil municipal a voté le 9 juillet 2020 une



Figure 18 - Exemples de bornes de recharge pour véhicules électriques Métropolis - 2020

convention avec la société
METROPOLIS pour
l'expérimentation de la pose
de quatorze places de
charges pour les véhicules
électriques, dans le cadre du
plan de relance de la
Métropole du Grand Paris.

Concernant les chaufferies biomasse, le réseau de chaleur Rougemont Perrin Chanteloup est passé de 18 691 tonnes de CO2 en 2014 à 9 975 tonnes en 2019. De plus, utiliser la biomasse

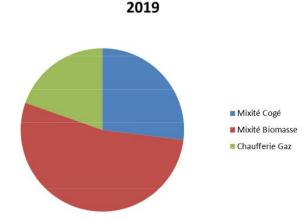


Figure 19 - Mixité ENR du réseau de chaleur Rougemont Perrin Chanteloup - Sebio 2020

pour se chauffer, c'est faire baisser la facture d'énergie pour les habitants reliés au réseau de chaleur (732€ par an et par logement en moyenne pour le réseau Rougemont).

Un projet de raccordement à la géothermie de Villepinte est à l'étude pour le réseau ENGIE, à Montceleux Pont-Blanc, afin d'améliorer l'offre de chauffage urbain issu des énergies renouvelables.

#### c) Réduire la place de la voiture et limiter les effets de la circulation

L'accélération des travaux des deux gares du Grand Paris Express, le projet d'étude de transports en communs de petite taille électriques et autonomes, le développement du vélo ainsi que le plan de circulation et de stationnement permettront un accès facilité aux transports hors automobile personnelle. La reprise des réflexions autour des pistes cyclables provisoires, installées lors du premier déconfinement doit amener à créer à Sevran un réseau cyclable rationnalisé et permettant de rejoindre les pôles d'attractivité que sont les établissements scolaires (collèges et lycée), les gares, les équipements publics ou les commerces. Ainsi, En 2021, une étude sur les voieries sera engagée sur la base du projet de la ZAC Terre d'Avenir et de l'aménagement de Montceleux.

De plus, d'autres pistes sont à l'étude pour limiter les effets de la circulation. Il s'agira de voir comment :

Aménager les voies de circulation pour réduire les vitesses

- Améliorer la signalisation : marquage au sol et panneaux de signalisation : plans de réfection des marquages au sol qui identifient les zones piétonnes, et de reprise des panneaux d'interdiction de stationnement et les panneaux de sens interdit
- Limiter ou interdire la circulation des poids lourds sur certains axes après étude des flux de circulation automobile, limiter leur transit interurbain en dehors des itinéraires principaux, pour préserver le cadre de vie des quartiers résidentiels (respect des limitations de vitesse 30 km/h par vidéo verbalisation, passages en alternat).

Après des études, en 2021 des propositions d'actions sur la circulation en centre-ville afin de limiter les bouchons aux heures de pointe et d'intégrer au mieux le projet Crétier dans un plan global de circulation vont être proposées à l'ensemble des sevranaises et des sevranais.

Afin de d'innover pour les mobilités et les transports de demain, il s'agit dès 2021 :

- De penser l'évolution des voieries et du plan de circulation au regard de l'évolution de la ville et des grands projets urbains : une étude sur les voieries sera engagée sur la base du projet de la ZAC terre d'Avenir et de l'aménagement de Montceleux
- De remplacer le parc automobile communal, y compris les engins des services techniques par des véhicules électriques : des demandes de subventions ont déjà été votées par le Conseil municipal au second semestre 2020.
- De définir un plan stratégique d'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques : des subventions ont d'ores et déjà été demandées, notamment à la Métropole du Grand Paris
- De favoriser les mobilités douces et les déplacements piétonniers et cyclables continus et sécurisés, en déployant un cheminement piétonnier et réseau de pistes cyclables cohérents et en multipliant les emplacements de stationnement vélo, de points de gonflage et d'ateliers participatifs de réparation.
- D'encourager l'achat et l'utilisation de vélos, vélos-cargo et/ou électriques, notamment pour le personnel communal
- D'expertiser la création d'emplacements d'auto partage, notamment autour des deux gares de la ligne 16
- D'installer des pompes et des bornes de réparation vélo en libre-service et soutenir les ateliers de réparation de cycles.
- Défendre un plan ambitieux pour le RER B en lien avec les usagers et les villes du parcours

#### 2. Une gestion durable et soutenable de l'eau

La question de la place de l'eau dans la Ville est prioritaire pour lutter contre le réchauffement du climat. Depuis le 1er janvier 2016, la compétence « eau et assainissement » appartient à l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol. L'EPT a confié la gestion de l'eau au

Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) et qui, à son tour confie la production de l'eau à Véolia dans le cadre d'une délégation de service public. Pour autant, la Ville ne doit pas en rester là. Par un vœu voté au Conseil



doit pas en rester là. Par un Figure 20 - Composition du prix de l'eau - Eaufrance - 2020

municipal du 15 octobre 2020, elle a demandé à l'EPT d'engager une étude pour un retour à une gestion publique de l'eau, allant de la production à la distribution. Car l'eau est un bien commun, et sa gestion doit revenir à la personne publique, dans le cadre d'un réel service public, c'est-à-dire qui favorise l'égalité. La Ville a aussi demandé à l'État et à Paris Terre d'Envol, par la voix de ses élus au Conseil de Territoire, de s'engager à consacrer une aide financière aux propriétaires fragiles pour la rénovation de leurs réseaux de distribution et d'assainissement dans le cadre du plan « France Relance ».

# Focus sur le Sevran Terre d'Eaux et de culture

Le projet Terre d'Eaux et de Culture a pour ambition de faire des terrains Montceleux, aujourd'hui en friche et sujets à un incendie sauvage à l'été 2020, un site dédié à la respiration, au bien-être et à la nature en ville. Terre d'Eaux et de Culture s'inscrit dans le projet Sevran, Terre d'Avenir, qui vise à revitaliser la Ville dans le cadre d'un développement durable en prenant appui sur les 2 quartiers de gare Grand Paris Express - RER et sur la mise en valeur des grands espaces naturels et ouverts du territoire. Inséré entre le Parc du Sausset et celui de la Poudrerie, aux portes du quartier Montcleleux Pont Blanc, le site Montceleux constitue une porte d'entrée sur un arc paysager régional et un lieu idéal pour travailler sur le lien entre Ville et Nature.

Le projet est étroitement lié à l'opération de renouvellement urbain ANRU 2 sur le quartier Montceleux Pont Blanc, à la rotule avec les Cités Basses notamment.

A ce stade, le projet Terre d'Eaux et de Culture prévoit le développement d'une dizaine d'hectares de parc et de pièces d'eau, l'aménagement d'un corridor écologique et l'implantation d'ensembles résidentiels et d'équipements publics ou parapublics tels que la nouvelle piscine municipale, un groupe scolaire, une antenne universitaire de Paris 13, une crèche, le théâtre de la poudrerie et une maison sport santé.

Le modèle "Inventons la Métropole du Grand Paris" prévoit un transfert de propriété et une gestion privée et parapublique du coeur de site Montceleux. L'école est financée dans le cadre de la ZAC Terre d'Avenir dont l'aménageur est Grand Paris Aménagement. Les équipements publics sont pour la plupart implantés en rez-dechaussée des immeubles afin d'optimiser les coûts d'investissements pour tous les maîtres d'ouvrage.

Le projet est donc conçu pour maximiser les aménités pour les sevranais.e.s tout en minimisant les coûts pour la collectivité. Quel que soit l'évolution du projet, ce principe directeur devra prévaloir.

La crise sanitaire, qui est aussi économique et sociale, a mis encore davantage en évidence la nécessité d'un développement urbain durable et solidaire. Elle renforce la conviction commune de réancrer notre développement sur un modèle plus local et toujours plus vertueux sur le plan écologique, environnemental, sanitaire, alimentaire et climatique, mais aussi plus citoyen, en replaçant l'habitant au coeur des projets.

C'est en ce sens que la Ville lance une consultation sincère et approfondie, qu'elle souhaite voire démarrer au printemps 2021, conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal le 15 octobre 2020.

# 3. Cycle terre : une filière d'emploi et de formation vertueuse



Figure 21 - Vue de la future fabrique Cycle Terre - architectes - 2020 - Les Echos 18 septembre 2020

Environ 500 millions de tonnes de terre seront excavées dans les quinze années qui viennent, dont 10 % issus du Grand Paris Express. Sevran a décidé d'agir et de ne pas gaspiller ces terres en accueillant sur la ZAC Vergnaud le projet Cycle Terre, financé à hauteur de 5 millions d'euros par l'Union Européenne. Son objectif est de

promouvoir par le biais d'un démonstrateur une nouvelle filière écologique limitant fortement l'empreinte carbone des grands projets sur le territoire (Grand Paris Express, Projets Urbains) par la réutilisation d'une partie des terres excavées. La Ville démontre ainsi sa capacité à développer des filières et des activités d'avenir respectueuses de l'environnement et réduit son empreinte carbone.

La Fabrique CYCLE TERRE rentre dans sa phase de réalisation et dès juillet 2021, la société coopérative d'intérêt collectif « Cycle Terre », nouvellement créée, produira et commercialisera les premières briques et éléments en terre crue. Il y a un réel engouement pour cette nouvelle filière de construction avec de nombreux projets à court termes pour des réalisations sur la fin 2021.

Une deuxième étape est déjà en cours et concernera la création sur notre commune, en liaison avec Cycle Terre, d'un grand centre de formation aux métiers relevant de l'artisanat, du bâtiment et de la construction, de l'architecture et de l'ingénierie écologique.

Compétences Emploi partenaire de Cycle Terre a déjà planifié, après la tenue d'une première formation très positive de 14 sevranais, d'autres cessions, avec le concours de financements de l'EPT.

Ainsi, d'ici septembre-octobre 2021, une fabrique de 2.500 mètres carrés en structure bois, à mi-chemin entre la production artisanale et la semi-industrielle, sera opérationnelle, avec une quinzaine d'emplois créés. Trois lignes de production de matériaux sont prévues : une ligne d'extrusion de panneaux d'argile, une pour les briques -blocs de terre compressés BTC et une pour les enduits. Elle vise la réalisation de 300 à 400 logements en terre crue sur tout le territoire.

#### 4. La rénovation urbaine

L'ANRU 1 a été l'un des principaux leviers de transformation à Sevran dans les 15 dernières années. S'il a fortement contribué à l'endettement de la Ville, incontestablement, il a aussi permis une politique de réparation indispensable en direction des quartiers prioritaires : désenclavement par la création de nouvelles voies, ouverture de nouveaux équipements publics, notamment à Rougemont et Montceleux Pont Blanc, amélioration du cadre de vie et réhabilitation d'un grand nombre de logements.

Cette politique était nécessaire pour changer l'image de ces quartiers et renforcer les services et les aménités en direction des habitants. Son impact sur la spirale de ségrégation et de ghettoïsation dont souffrent les habitants reste toutefois assez limitée, comme le démontre le dernier rapport de la Cour des comptes sur la politique de la ville.

La Ville de Sevran s'engage désormais dans un nouveau programme de renouvellement urbain, dit NPRU ou ANRU 2, dont l'ambition est à la fois de parachever la rénovation urbaine des quartiers et de les rattacher au développement durable et solidaire de l'ensemble du territoire. Dès la fin 2019, la municipalité a donc fait le choix de déposer une ambitieuse candidature ANRU 2 portant sur les quartiers d'intérêt national Beaudottes, Montceleux Pont Blanc, Perrin Villa des Près et sur le quartier d'intérêt régional Rougemont.

Ce programme représente un investissement total de 460 millions d'euros, dont une très grande partie est portée par les bailleurs sociaux afin de réaliser près de 1200 démolitions-reconstitutions et un nombre à peu équivalent de réhabilitations de logements sociaux considérés comme appartenant à des ensembles résidentiels peu ou plus du tout fonctionnels. Le projet ANRU 2 sevranais prévoit notamment la recomposition profonde du secteur des Anciennes Beaudottes, la démolition intégrale de l'ilot Mandela au sein d'un nouveau pôle gare des Beaudottes, la réhabilitation complète de la Résidence J. PERRIN et des interventions lourdes sur les quartiers de Montceleux Pont Blanc et de Rougemont.

Le renforcement des services et des équipements publics au cœur des quartiers est un axe prioritaire du projet avec notamment l'implantation d'un nouveau gymnase et d'une nouvelle structure culture-jeunesse-enfance au sein des Beaudottes et la reconstruction intégrale de l'école Montaigne à Montceleux Pont Blanc.

Le comité d'engagement de l'ANRU a validé à ce stade une enveloppe de subventions de 90 millions d'euros pour le NPRU Sevranais. Il s'agit là d'un soutien considérable mais qui s'avère toujours insuffisant, eu égard aux enjeux de rattrapage et d'intégration urbaine, économique et sociale auxquels sont confrontés les quartiers prioritaires de la Ville, qui plus est dans un contexte de crise inédit. A cela s'ajoute, la faible capacité d'investissement de la Ville de Sevran, en comparaison de certains de ses voisins de l'EPT Paris Terres d'Envol.

La Ville de Sevran et tous ses partenaires, sont ainsi résolument décidés à mener à bien ce projet ANRU 2, en obtenant de l'Etat tous les moyens pour poursuivre son ambition, notamment en matière d'équipements et de services publics. Cette position doit être défendue lors de la prochaine "clause de revoyure" au printemps 2021.

# D. Développer la vie économique et l'emploi

#### 1. La formation, l'emploi et l'insertion professionnelle

Au regard des problématiques liées à l'insertion socio-professionnelle des habitants de Sevran, la municipalité mène une politique volontariste permettant de mettre en œuvre des dispositifs visant à renforcer l'action territoriale en matière d'emploi, de formation et d'insertion, particulièrement à destination des personnes les plus vulnérables. La ville s'est fortement engagée dans la mise en œuvre d'outils dédiés. L'existence de la Plateforme Emploi Initiative Formation (PEIF), équipement municipal qui a ouvert ses portes en avril 2005, en témoigne très largement. Regroupant Compétences Emploi, structure porteuse de l'équipement de la PEIF, la Mission Locale Intercommunale, le Projet Insertion Emploi/RSA, ainsi que des organismes de formation, la PEIF propose une offre de services très diversifiée aux Sevranais. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre cette politique d'insertion en l'amplifiant pour répondre au mieux aux conséquences de la crise sociale et

- D'impulser un plan ambitieux des emplois dans l'économie sociale et solidaire et soutenir les acteurs de l'insertion par l'activité économique,
- D'impulser un large plan de formation ambitieux, en particulier dans le cadre de fabrique de briques crues
- D'impulser dans le cadre des métiers de la rénovation thermique l'installation de centre de formation,
- De poursuivre le dialogue avec l'université Paris XIII pour l'installation d'une antenne de formation autour du projet Terre d'Eau et de Culture,
- De soutenir et encourager le développement de filières d'avenir dans l'agriculture urbaine et de permaculture, de l'économie circulaire.
- De renforcer la stratégie de commande publique vertueuse avec les clauses environnementales et sociales. Imposer l'utilisation des matériaux biosourcés.

Afin de toujours rendre le meilleur service, l'ensemble des structures s'intéressant à l'insertion et à l'emploi seront auditées en 2021.

# 2. Le commerce de proximité

Si la crise sanitaire a touché beaucoup d'entre nous, elle a aussi eu de nombreux impacts directs et indirects sur les engagements inscrits pour l'année 2020.

La volonté de la Ville reste entière et nous entendons poursuivre l'action en faveur de la vitalité et la diversité commerciale, pour un développement économique vertueux, de qualité et résilient, vecteurs d'attractivité économique et résidentielle.

Des mesures ont déjà été prises pour soutenir le tissu industriel et en particulier le commerce de proximité, mais d'autres mesures et actions seront indispensables pour permettre, dans cette période économique très difficile, la création, et le développement de nouveaux commerces, d'artisans et de petites entreprises sur notre commune.

La ville accentuera sa politique volontariste pour l'implantation de commerces de qualité et diversifiés dans les baux restants vacants des quartiers : Westinghouse, Centre-ville, Sablons, Charcot.

Concernant le marché forain, la Ville agit résolument pour améliorer la qualité de l'offre sur son marché forain tout en limitant progressivement les nuisances pour les riverains. Après son engagement piétonnier et l'amélioration de la visibilité par l'élargissement des allées de circulation, elle poursuivra son action par l'embellissement de la halle et des étals, la pose de panneaux photovoltaïques, la diversification de l'offre à l'image de l'installation d'un nouveau boucher traditionnel et l'arrivée prochaine d'un fromager. Néanmoins, 2021 doit être l'occasion ion d'entamer une réflexion plus large sur le devenir du marché forain, en ce qui concerne ses jours d'ouvertures, son insertion dans l'activité commerçante sur la ville ainsi que sur son mode de gestion. Enfin, le marché de Noël, qui n'a pas pu se dérouler en 2020, et qui est une étape annuelle importante, sera bien évidement reconduit.

Une démarche auprès du Territoire sera faite pour étendre le bénéfice du fonds de résilience aux commerces de proximité.

#### 3. La zone Vergnaud

La diversification de l'activité économique de la ZAC est un axe fort de cette mandature et une étude de revitalisation, en lien avec la SGP, est en cours avec pour objectif d'intégrer Sevran aux dynamiques métropolitaines du Grand Paris mais avec un schéma de développement durable et solidaire agissant comme levier sur l'économie par le sport, la culture et la santé, à l'image des projets Sevran terre d'avenir, Terre d'Eaux et de culture, de l'ANRU 2 et des futurs quartiers de gare du Grand Paris Express.

# E. Contribuer à l'épanouissement des sevranaises et des sevranais

# 1. La laïcité assumée

La laïcité est une valeur fondatrice de notre République française issue de l'histoire de notre pays. Ce n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle se définit autour de trois principes :

 La liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public

- La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses. L'Etat ne reconnaît ni ne salarie aucun culte
- L'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Le 27 juin 2019, la Ville a créé un « conseil local de la laïcité ». Il s'articule avec les commissions municipales et le Conseil local de la sécurité, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR) Le maire rend compte de son action auprès du conseil municipal.

Celui-ci s'inscrit dans la démarche et les recommandations de l'Observatoire national de la laïcité en direction des collectivités territoriales, notamment en affirmant, protégeant en garantissant le devoir de neutralité des élus, agents publics et des salariés participant à une mission de service public, en protégeant la liberté de conscience des usagers du service public.

En 2021, au-delà des évènements et des conjonctures politiques, le Conseil local de la laïcité entreprendra de former élus, fonctionnaires et acteurs de terrain, notamment associatifs, aux principes de la laïcité.

Il lui est demandé d'élaborer une charte de la laïcité partagée avec les associations subventionnées en s'appuyant sur les réalités de terrain et les débats suscités lors des sessions de formation.

#### 2. Un travail de mémoire

Parce que construire la ville de demain et les solidarités d'aujourd'hui doivent avoir pour appui une politique des mémoires ambitieuse, il est important de développer de manière intergénérationnelle les actions relatives à l'histoire de la ville.

Cette ambition aura pour toile de fond la poursuite de la création d'une nouvelle maison des anciens combattants et de la mémoire dans les anciens locaux de l'ancienne mairie A.Nobel. Aussi, une attention particulière sera menée dans le cadre de la restructuration du projet jeunesse afin de faire de la ville de Sevran un appui dans la construction identitaire des jeunes.

#### 3. La lecture publique

La lecture publique fait l'objet de l'attention de la Ville depuis plus de 40 ans. À la bibliothèque du centre-ville devenue bibliothèque Albert Camus, se sont ajoutées les bibliothèques des Beaudottes (Marguerite Yourcenar), de Rougemont (L'@telier) et des Sablons (Elsa Triolet). Elles assurent un service de proximité souvent cité en exemple et, à côté des ouvertures tout-public accueillent la totalité des groupes scoalires de la commune. Néanmoins, le besoin de

reconstruire les bibliothèques Albert Camus et Marguerite Yourcenar nécessite de revisiter la politique municipale de lecture publique.

Une enquête du ministère de la Culture (2017) a démontré le lien entre augmentation du nombre de lecteurs et multiplication du nombre de bibliothèques municipales accroissant leur offre de supports. Nous confirmons donc notre choix de maintenir un réseau de bibliothèques couvrant l'ensemble du territoire communal, un réseau de lieux de vie culturelle ouvert à toutes et tous.

Néanmoins, les bibliothèques publiques font face à deux dangers :

- Devenir des « supermarchés » culturels où la pression du chiffre prend le pas sur la médiation culturelle – une démarche déjà repoussée à Sevran au travers du projet « idea store » ;
- être transformées en « maison des services publics » par la mutualisation des locaux et des personnels et ainsi perdre leur vocation c'était le sens du rapport Orsenna.

De longue date, les quatre bibliothèques de Sevran accueillent des événements culturels, du festival « Lire à Sevran » aux expositions temporaires ou aux conférences du Louvre. Elles ont élargi leur domaine d'intervention aux supports vidéo et électroniques. En 2020, elles se sont dotées d'un portail : https://biblio.ville-sevran.fr/ qui offre de nombreuses ressources numériques aux adhérents et à tous les Sevranais. La bibliothèque Elsa Triolet a été dotée d'une salle de jeux vidéo dont le plein effet sera mesurable en 2021.

Les bibliothèques ont souffert du confinement et de l'impossibilité d'accueillir les lecteurs à deux reprises. Elles y ont répondu par un prêt à la demande qui a été étendu à toutes les bibliothèques en novembre. L'expérience acquise assure la population d'un maintien du service quelles que soient les circonstances. Néanmoins, le renforcement des effectifs par l'aboutissement des recrutements commencé en 2020 constituera une priorité.

Plusieurs projets seront approfondis en 2021 :

- Le jardin de la bibliothèque L'@telier fera l'objet d'un projet interdisciplinaire avec la crèche du quartier et les écoles maternelles ;
- La bibliothèque Elsa Triolet doit faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de la refonte et du verdissement de la place du même nom ;
- Le projet de création d'un centre du quartier des anciennes Beaudottes dans le cadre de la rénovation urbaine, autour d'un nouvel équipement municipal dédié à la culture, à la lecture, à la jeunesse et à la petite enfance : médiathèque, crèche, nouvel Espace Poulbot. L'axe de cet équipement sera : « grandir à sevran, y inventer son projet de vie » :
- La rénovation du pôle gare de Sevran-Livry nécessite de prévoir une installation intermédiaire de la bibliothèque Camus pendant l'opération de démolition-recontruction de l'îlot dit « Constantin » et d'élaborer le projet de médiathèque qui y prendra place.

#### 4. Proposer une programmation culturelle ambitieuse et diversifiée

La labellisation « Scène nationale » du théâtre de la Poudrerie est emblématique et représentative de la démarche de la Ville : accompagner un projet modeste au départ mais innovant (faire rencontrer le théâtre en allant vers les habitants) en misant sur la qualité et s'inscrivant dans la durée et dans le territoire. Bien sûr, cela aura pour conséquence une évolution contractuelle entre la Ville et l'association suite à ce changement de statut qu'il faudra collectivement réfléchir.

D'une façon générale, l'action culturelle se déclinera autour d'axes fondamentaux :

- Une programmation des saisons culturelles structurée par des évènements « repères » et inédits
- La création et la modernisation de nos équipements publics
- La pérennisation et le développement du potentiel humain des équipes
- La recherche de partenariats, en particulier avec le ministère chargé de la culture, pour accroître les financements de notre politique culturelle

# Ainsi, pour l'année 2021, les priorités sont :

- Soutien au monde de la culture par des reports de dates, des versements d'acomptes, la diffusion de nouvelles modalités de représentations (numériques) des affaires culturelles;
- Une première édition festive de la « fête des cultures », (appropriée aux circonstances sanitaires) comme un des marqueurs sur la ville de la sortie de la crise sanitaire.
- Programmation de l'UPI en lien avec des thématiques qui traversent les projets portés par la municipalité et avec l'appui d'universitaires pour enrichir la réflexion et les propositions des habitants mais également des élus.
- Favoriser la pratique en installant le quotient familial pour les activités du conservatoire
- Réfléchir à l'évolution de la Micro-Folie activités, fonctionnement, implantation)
- Optimiser l'organisation des régies, en particulier les régies d'avance et envisager la numérisation de la billetterie du service culturel et la formation des agents en poste

# 5. Soutenir la pratique sportive

La crise sanitaire a également impacté les pratiques sportives sur la ville. En tout premier chef, il va s'agir d'accompagner et d'aider les associations sportives de la commune qui nécessairement ont subi de plein fouet les contraintes sanitaires (arrêts d'activité, reprises partielles). Un état des lieux va être réalisé avec elles pour adapter au mieux notre soutien et

suivi. Sans attendre, des actions ont été entreprises pour sensibiliser le gouvernement avec la signature d'un appel regroupant plus de 80 élus pour tirer la sonnette d'alarme sur la situation de nos associations sportives. Le conseil de décembre de l'EPT Paris Terre d'Envol a été aussi l'occasion pour nous de demander l'ouverture d'un chantier pour soutenir le secteur associatif sportif du territoire.

Par ailleurs, la Ville va poursuivre son investissement dans les équipements sportifs municipaux pour améliorer et moderniser ceux-ci. Le Plan Pluriannuel d'Investissement engagé sur plusieurs années va se prolonger pour répondre aux besoins structurels d'entretien de nos équipements.

La piscine communale va bénéficier d'une réhabilitation rendue nécessaire en attendant la construction de la nouvelle structure.

Le complexe Jean Guimier va connaître une mise en sécurité notamment de sa piste d'athlétisme récemment rénovée. Les vestiaires seront également réhabilités.

En outre, il faut noter le lancement du projet de construction de la salle gymnique de trampoline, discipline olympique, sans oublier de favoriser le développement et l'épanouissement de la personne en situation de handicap, en priorité les enfants, au travers des activités sportives et culturelles.

L'objectif est d'utiliser les structures municipales culturelles existantes (atelier POULBOT pour les arts plastiques, le Conservatoire de Musique, Microfolie...) et de s'appuyer sur les associations, tant sportives que culturelles, pour favoriser le développement des activités dans ces domaines.

D'ores et déjà, nous souhaitons préparer la fête du sport que seront les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 avec des acteurs sportifs locaux à travers des animations du type « 24 sites pour 2024 » : il s'agit d'offrir une initiation à des activités sportives gratuitement sur l'espace public. D'autres actions sportives du type : vacances sportives, Usepiades 2021 verront le jour.

Le sport santé ne sera pas négligé. De plus, nous allons contribuer conjointement à l'épanouissement des sevranais-e-s à celui du renforcement du bien être des agents de la ville avec des propositions d'activités physiques et sportives durant la pause méridienne.

Il faudra également innover en s'inspirant d'expériences réussies en créant par exemple une section HANDY GYM à Sevran dans laquelle nous pourrons faire côtoyer des enfants avec différentes formes de handicap. Sur l'ensemble de ces points, la recherche de financements est une priorité impérieuse.

La reconstruction intégrale du gymnase Bacquet dans le cadre du projet de rénovation urbaine des Anciennes Beaudottes. Le gymnase actuel souffre de sa vétusté. Son repositionnement au sein du quartier rénové doit contribuer au renforcement des services publics dans le secteur et à animer la nouvelle centralité et la coulée verte. Cet équipement doit être redéfini afin de permettre son financement tout en répondant aux exigences d'une politique sportive au service de l'égalité femme-hommes, de la santé et de l'insertion.

#### 6. La Jeunesse

En 2021, la Ville dressera un bilan des actions jeunesse, qui doit lui permettre d'avoir des statistiques et données sur tous les services dédiés à la jeunesse, savoir ce qui fonctionne, savoir ce qui ne fonctionne pas. C'est à partir de ces données que pourra être menée à bien une mise en place de la politique jeunesse et des projets ambitieux à la hauteur des attentes de la population en matière de services publics.

La Ville souhaite revisiter l'action municipale en direction de la jeunesse, la décloisonner, renforcer les synergies pour lui donner plus de cohérence en étant d'une part plus à l'écoute des jeunes et de leurs besoins, attentes ou aspirations et en affinant, d'autre part, notre connaissance « sociologique » de la jeunesse sevranaise en conventionnant avec une université pour faire un travail qui s'inscrirait dans la durée, de photographie sociologique des jeunes sevranais, notamment.

La Ville a la volonté de leur donner des moyens pour exercer leur pouvoir d'agir en les impliquant par la suite à travers la mise en place de dispositifs dédiés, comme par exemple le conseil de la jeunesse. L'objectif est un objectif émancipateur qui ouvre les horizons et les possibles et qui permettent également aux jeunes de trouver les appuis, les informations, les lieux ressources dont ils ont besoin. Il s'agira également de concevoir une politique et des actions qui assurent une continuité d'accompagnement et d' « offre » de services.

Déjà, la Ville travaille à la mise en place d'un Conseil des jeunes comme prévu au programme mais aussi à poursuivre le développement des actions en faveur des jeunes, à travers plusieurs axes: un axe pour les jeunes qui sont dans une démarche d'intégration professionnelle avec le développement des actions du PIJ (recrutement d'une troisième personne en cours), un axe éducatif à travers les antennes jeunesse et la recherche de nouveaux locaux et un axe pour accompagner les jeunes en décrochage scolaire ou en difficulté: recrutement des médiateurs scolaires dans les collèges, poursuite du dispositif ACTE, augmentation des actions de prévention des addictions et sur le michetonnage avec le service collectif jeunesse.

D'autres étapes restent à franchir même si la Cour des comptes, dans son rapport sur l'attractivité des quartiers prioritaires de 2020 note que peu d'enfants et d'adolescents

participent aux activités périscolaires, la Ville met en place des heures d'études après les cours et travaille avec un réseau associatif dense. L'été 2020, la Ville a proposé de nombreuses activités qui ont entrainé une augmentation considérable de la fréquentation des structures municipales.

# III. Annexe 1 - Dette

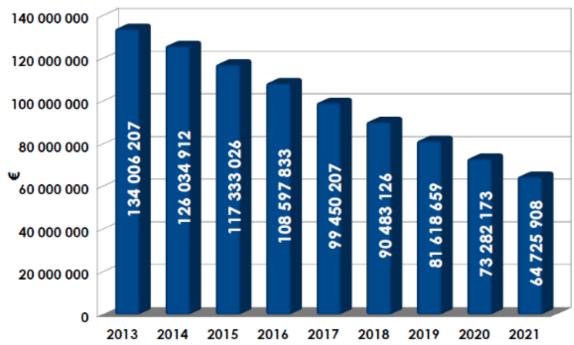
Un audit faisant état de la dette de la ville de Sevran au 31/12/2020 a été mené par notre prestataire en conseil financier Finance Active afin d'évaluer nos capacités de renégociations des emprunts en cours.

#### 1 La structure de la dette

# 1.1 Caractéristiques générales

Caractéristiques de la dette au :	01/01/2021
Notre dette est de	73 282 174€
Son taux moyen s'élève à :	3,40 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10 ans et 2 mois
Sa durée de vie est de :	5 ans et 4 mois
Son nombre de lignes est de :	44

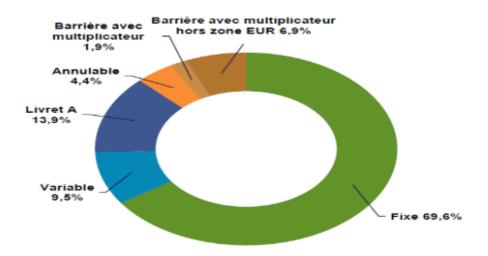
# 1.2 Evolution de la dette 2013/2021



L'encours de la dette sera de 73 M € en 2021 pour la Ville de Sevran et devrait descendre, en fin d'année, à 65 M €, sur la base du remboursement de 8,5 M€ sur l'exercice 2021. Depuis 2014, la dette aura donc baissé de 50 %.

La capacité de désendettement de la Ville devrait se confirmer autour de 9 ans en 2020 contre 6,5 ans en 2019 (seuil d'alerte fixé à 12 ans).

#### 1.3 Les différentes indexations de notre dette au 01/01/2021

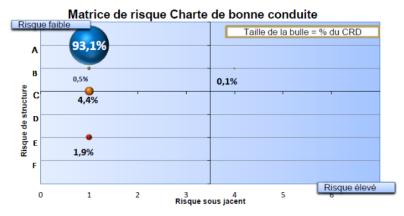


La dette à taux fixe représente 69,9 % du stock de dette et permet d'avoir une meilleure visibilité des frais financiers et de sécuriser partiellement l'encours.

23,4 % de l'encours est indexé à taux variable (non structuré). Une part plus conséquente permettrait de profiter des taux courts bas observés actuellement tout en dynamisant le taux moyen de la dette globale.

6,9 % de la dette est structurée. Ces indexations rendent complexent la gestion de la dette et une analyse précise des risques encours doit être menée. Des actions de désensibilisation de ces encours potentiellement problématiques devront être envisagées.

#### 1.4 Charte de Bonne Conduite



Le risque Finance Active (échelle 1 à 5) est de 1,10 soit un niveau de risque faible. Au 01/01/2021, la dette est indexée à 93,07 % sur du risque 1A au sens de la Charte Gissier (Charte de Bonne Conduite)

2 Taux moyen et perspectives des intérêts payés

#### 2.1 Le taux moyen

Le taux moyen de la ville de Sevran a diminué de 1 point de base entre 2019 et 2020 pour s'établir à 3,40%



Sur la base des anticipations de marché à la date du 12 octobre 2020, le taux moyen devrait augmenter pour atteindre 3,25 % à horizon 2030.

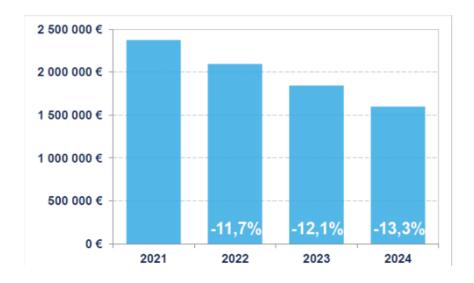
# 2.2 Taux payés en fonction des indexations

Tranche de taux	Total	Fixe	Variable	Structuré
< 1,50%	26,4%	3,0%	23,4%	0,0%
1,50% - 3,00%	19,0%	19,0%	0,0%	0,0%
3,00% - 4,50%	19,9%	17,9%	0,0%	2,0%
4,50% - 6,00%	34,6%	29,7%	4,4%	0,5%
6,00% - 10,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
≥ 10,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Les taux payés se répartissent ainsi, en fonction du type de produit :

- 26% de la dette est positionné sur un taux inférieur à 1,50% (dont la totalité des taux variables)
- 19% de l'encours affiche un taux compris entre 1,50% et 3,00% (4 emprunts à taux fixe)
- 20% de la dette est dans la tranche 3,00% 4,00% (lignes à taux fixes contractées entre 2006 et 2015 et 2 emprunts structurés)
- 35% relève d'un taux compris entre 4,50% et 6,00% (emprunts à taux fixe les plus onéreux contracté sur la période 2011 2016, refinancement d'emprunts structurés)

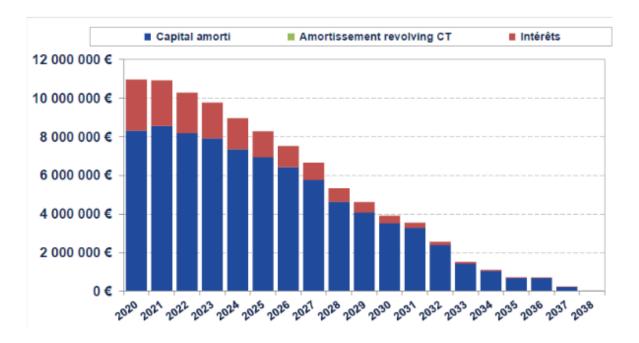
# 2.3 Perspective des intérêts payés pour les prochaines années



En l'absence de nouveaux emprunts, les frais financiers devraient diminuer fortement jusqu'en 2024, permettant de limiter la charge sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

3 Extinction et rythme de désendettement de la dette

# 3.1 Profil d'extinction de la dette



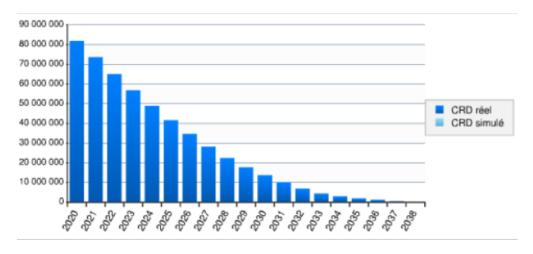
En théorie, la ville mettrait environ 10 ans (courant 2030) à rembourser la moitié de son capital restant dû ;

La hausse de l'annuité en 2021 est due à plusieurs emprunts dont le remboursement en capital est progressif ;

Dès 2022, le capital amorti annuellement diminue au rythme des extinctions d'emprunts.

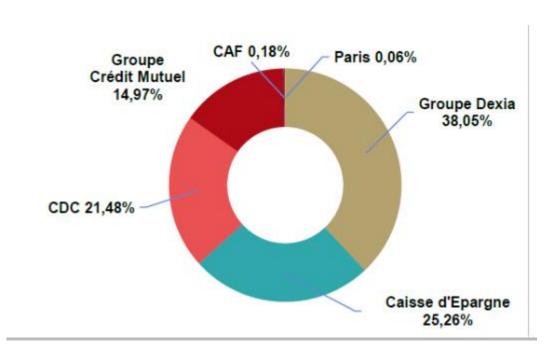
# 3.2 Rythme de désendettement

Ce rythme de désendettement impacte le profil d'extinction de la dette de la manière suivante :



# 4 Nos partenaires bancaires

# 4.1 Evolution de la répartition par prêteurs



La dette de la Ville comptabilise, au 01/01/2021, 44 emprunts contractés auprès de 6 groupes bancaires.

# 5. Les actions à mener d'après l'audit réalisée par Finance Active

#### 5.1 Sur le stock de dette actuellement

- Dette à taux fixe : statu quo. Aucune opportunité de renégociation n'a été détectée ;
- Dette à taux variable : statut quo. Aucune opportunité de renégociation n'a été détectée ;
- Dette structurée : Compte tenu du risque de l'ensemble de nos emprunts structurés et des anticipations du marché, le statu quo est recommandé sur l'ensemble de nos lignes ;

# **5.2 Pour les prochains financements**

 Dans un contexte de taux bas et de budgets contraints, la Ville de Sevran, pourrait envisager d'accroître sa part de taux variable à moyen terme.
 En effet, les emprunts à taux variable permettront plus de souplesse dans la gestion de la dette et de profiter du contexte de marché actuel.

Cependant, le maintien à moyen terme de taux bas pour les emprunts à taux fixe pourrait plutôt inciter à contracter de nouveaux emprunts à taux fixe sur des périodes plus longues (20 à 25 ans), afin de limiter la charge annuelle de la dette, pour des projets structurants (groupes scolaires par exemple).

# IV. Annexe 2 - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Conformément au II de l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts, minorés des remboursements de dette.
  - Ces éléments prenant en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

# 1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Pour rappel, la Ville a passé un contrat avec l'État sur le respect d'une prospective des dépenses de fonctionnement sur la période 2018/2020.

La prospective s'appuyait sur une progression autorisée de 1,35 % des dépenses réelles de fonctionnement sur la base des dépenses de 2017 :

Année	BASE 2017	2018	2019	2020
Contractualisation	86 256 347 €	87 420 808 €	88 600 989 €	89 797 102 €
Dépenses de				
fonctionnement				

Année	2018	2019	Estimation 2020	Prospective 2021 (+1,35%)
Réel Dépenses de fonctionnement	80 858 545 €	79 762 256 €	79 500 000 €	80 573 250

Les exercices 2018 et 2019 ont été marqués par une modération des dépenses de fonctionnement, du fait d'une meilleure efficience des moyens humains et financiers de la collectivité.

Cette évolution de la DRF prend le parti-pris d'un maintien d'un FCCT constant à partir de 2020.

L'année 2020 a été très fortement impactée par la crise sanitaire et ses conséquentes sociales et économiques.

L'ensemble de services municipaux a été très impliqué dans la prise en charge et l'accompagnement des habitants, des usagers, des acteurs sociaux et économiques du territoire.

Par conséquent, la Ville a eu des couts complémentaires estimés à 1,5 M€.

Dans le même temps, les recettes ont été en net recul (estimée à - 2 M€), notamment celles liés aux produits de la ville : cantines, centres de loisirs, séjours, sorties, activités de loisirs... Cette situation explique la stabilisation des dépenses de fonctionnement sur l'année 2020.

En 2021, la contractualisation aura expiré et un nouveau contrat devrait être proposé aux collectivités à partir de 2022.

#### 2. L'évolution prévisionnelle du besoin de financement sur la période 2018-2022

Pour le budget principal, l'objectif de la commune de Sevran est de poursuivre son désendettement sur la période considérée, en améliorant de façon continue son épargne brute (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement).

En K€	2017	2018	2019	Est. 2020
Epargne brute	4 463	13 220	12 482	9 806
Capital emprunts	9 148	8 967	9 193	8 329
Epargne nette	- 4 684	4 253	3 289	1 477

En 2018, l'épargne brute s'est largement améliorée (plus de 13 M€) en raison d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes exceptionnelles (subvention cycle terre notamment).

En 2019, la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'est poursuivie, mais la Ville n'a pas bénéficié de recettes exceptionnelles et certaines prévisions de recettes n'ont pas pu donner lieu au recouvrement escompté.

Pour la première fois depuis 15 ans, la Ville avait dégagé une épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) positive sur deux exercices consécutifs.

En revanche, cette année, en raison de la baisse conséquente des recettes, l'épargne brute devrait être d'environ 10 M €.

En raison des conséquences de la crise sanitaire, l'épargne nette devrait subir une baisse de 50 % (1 477 K€).

La prospective pour l'année 2021 devrait être assez proche de l'année 2020 avec un niveau de recettes en recul par rapport à 2019 et un niveau de dépenses légèrement supérieur lié notamment aux prestations pour accompagner les crises sanitaires, sociales et économiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la contractualisation, la Ville doit s'engager dans une trajectoire de désendettement avec un encours encore très important (de l'ordre de 73 M€ au 01/01/2021).

la capacité de désendettement a fortement progressé depuis 2 ans : 6 ans en 2019 au lieu de 21 ans en 2017 et devrait être environ de 9 ans en 2020 (soit inférieur au seuil d'alerte de 12 ans).

En 2020, la Ville de Sevran n'a pas emprunté, en s'appuyant sur une bonne capacité d'autofinancement

(9,7 M €) et un transfert du résultat excédentaire en fonctionnement vers l'investissement (14 M €) pour combler le déficit de la section d'investissement (12 M €), qui est en augmentation. Par ailleurs, la Ville a remboursé un capital de la dette de plus de 8,5M €.

Cependant, l'ampleur des investissements, envisagés sur le territoire communal dans les dix prochaines années (voir tableau Plan Pluriannuel d'investissement), devrait impliquer la contraction de nouveaux emprunts, afin de réaliser les investissements nécessaires dans les délais impartis par l'arrivée des deux gares du Grand Paris Express et par les projets de rénovation urbaine (NPNRU).

Etant donné, par ailleurs, que la Ville doit conserver une marge de manœuvre conséquente en termes d'investissement récurrent pour la rénovation de son important patrimoine bâti et viaire.

Les faibles coûts de recours à l'emprunt (prêt à « zéro »%) devraient permettre à la Ville de souscrire à nouveau à des emprunts sur des montants modérés, en limitant l'accroissement de l'endettement de la Ville.

# V. Annexe 3 - Engagements budgétaires pluriannuels

Cette annexe porte sur les Autorisations de Programmes –Crédits de Paiement (AP/CP) votées par la commune de Sevran, complétant la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2021, conformément à l'article 107 de la loi NOTRe (article L. 2312-1).

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les inscriptions budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de programme et des Crédits de paiement.

Ces engagements concernent uniquement les dépenses en investissement sur une période pluriannuelle. La commune de Sevran n'a pas encore mis en place d'autorisation d'engagement crédits de paiement (AE-CP) sur les dépenses de fonctionnement.

L'AP/CP favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

L'AP/CP permet également de limiter la charge d'une opération pluriannuelle sur le budget d'un exercice annuel. L'AP/CP favorise la planification des opérations pour les services et les charges financières afférentes pour la Ville.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement concerné. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiements correspondent aux prévisions annuelles du budget.

Le budget 2021 et l'exécution budgétaire 2020 n'étant pas finalisés, la répartition des crédits de paiement pour les APCP existantes pourra être modifiée et il est proposé de créer de nouvelles AP/CP en 2021. En effet, la particularité de l'exercice 2021 sera la prise en compte du plan pluri-annuel d'investissement (PPI), revu et qui fera l'objet d'une délibération au 1er semestre 2021.

De fait, plusieurs opérations du PPI feront l'objet en 2021 d'un APCP :

- Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes
- Travaux de réhabilitation de la piscine
- Mise en accessibilité des bâtiments publics

# Synthèse:

				Cré	dits de paieme	ent	
		Réalisations Antérieures	2018	2019	2020	2021	Totaux
Réhabilitation de la salle des fêtes	DEPENSES					525 000,00	525 000,0
Renabilitation de la salle des letes	RECETTES						0,0
Dibabilitation de la mineira municipale	DEPENSES					420 000,00	420 000,0
Réhabilitation de la piscine municipale	RECETTES					336 000,00	336 000,0
	DEPENSES					515 000,00	515 000,0
Mise en accessibilité des bâtiments publics	RECETTES						
EDALVALIN FOR A CEO DUDI I CO MOIDIFO ET DECEAUN DUD	DEPENSES	48 039,60	1 003 962,06	1 703 096,60	309 983,93	356 200,00	3 421 282,1
TRAVAUX ESPACES PUBLICS VOIRIES ET RESEAUX PUP	RECETTES	3 455 936,86		729 326,40		474 735,00	4 659 998,2
Calla annulai farantinan annulaina Cond	DEPENSES					700 000,00	700 000,0
Salle multi-fonctions quartier Sud	RECETTES		500 000,00	20 887,50			520 887,5
T	DEPENSES				24 585,85	1 310 000,00	1 334 585,8
Travaux espaces publics Charcot	RECETTES	842 450,64		22 568,85	250 552,52	810 669,51	1 926 241,5
Barrell Control of Control	DEPENSES					50 000,00	50 000,0
Requalification du centre ville	RECETTES	83 360,92				0,00	83 360,9
Démolition du bâti existant (CATENA)	DEPENSES					400 000,00	400 000,0
Et construction de l'antenne de la police municipale	RECETTES					140 000,00	140 000,0
Pit tradical description of the Post Post Post Post Post Post Post Post	DEPENSES	937 975,10	195 011,38	248 693,70	94 253,66	14 791,00	1 490 724,8
Réhabilitation du groupe scolaire Ravel <u>Des nos</u>	RECETTES	486 819,11		293 180,89			780 000,0
TOTAL	DEPENSES	986 014,70	1 198 973,44	1 951 790,30	428 823,44	4 290 991,00	8 856 592,8
TOTAL	RECETTES	4 868 567.53	500 000.00	1 065 963.64	250 552.52	1 761 404.51	8 446 488.2

# APCP à créer :

# TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES

٦		п	_	N I	c		c
J	_	~	_	IV	э	_	э

					Créd	lits de paieme	nt		TOTAL
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
2315	TRAVAUX	A CREER			25 000,00				25 000,00
	ETUDES	A CREER			500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	2 000 000,00
TOTAL		]			525 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	2 025 000,00

# RECETTES

					Cré	dits de paieme	ent			
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	
TOTAL										Γ
•		_								1

# TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISICINE MUNICIPALE

					Crédits de	paiement		
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2020	2021	2022	2023	TOTAL
2031	ETUDES	A CREER			70 000,00			70 000.00
2313	TRAVAUX	A CREER			350 000,00	350 000,00		700 000,00
TOTAL					420 000,00	350 000,00		770 000,00
RECETTES					0.71%			
	LIDELLEC	CAD/	Dástissálsos	2020	Crédits de		2022	
NATURE	LIBELLES	ENV	Réal isations antérieures	2020	Crédits de 2021	paiement 2022	2023	TOTAL
	LIBELLES	ENV 33330		2020			2023	
	LIBELLES			2020	2021		2023	TOTAL 572 662.0

#### MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

DEPENSE	s

					Crédits de paiement						
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	
2031	ETUDES	A CREER		15 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	30 000,00	
2313	TRAVAUX	A CREER		500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	3 000 000,00	
TOTAL				515 000,00	503 000,00	503 000,00	503 000,00	503 000,00	503 000,00	3 030 000,00	

#### RECETTES

						(	rédits de pa	iement		
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
TOTAL										

# APCP à actualiser :

# TRAVAUX ESPACES PUBLICS VOIRIES ET RESEAUX PUP

# DEPENSES

					Ciedita de	parement			
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2018	2019	2020	2021	TOTAL	
2031	FRAIS D'ETUDES	27937	48 039,60	42 458,01	21 757,25	27 857,35	20 000,00	160 112,21	
2315	TRAVAUX	28005		961 504,05	1 681 339,35	282 126,58	336 200,00	3 261 169,98	
TOTAL			48 039,60	1 003 962,06	1 703 096,60	309 983,93	356 200,00	3 421 282,19	
RECETTES					Crédits de	paiement			
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2018	2019	2020	2021	TOTAL	
1328	SUBVENTION PUP	28028	3 455 936,86		729 326,40		474 735,00	4 659 998,26	
TOTAL			3 455 936,86		729 326,40		474 735,00	4 659 998,26	

Crédits de paiement

SALLE MULTIFON	ICTIONS QUARTIER SUD									
DEPENSES	·									
						Crédits de	paiement			
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
2031	ETUDES	30621	0,00	.00		.00	100 000.00	50 000,00	50 000.00	200 000
2313	TRAVAUX	30622	0,00	,00		,00	600 000,00	4 699 732,00	532 148,00	5 831 880
2031	LABELLISATION HQE	30621						90 331,00		90 331
Matériel ?								180 000,00		180 000
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	5 020 063,00	582 148,00	6 302 211,
RECETTES										
			[			Crédits de	paiement			
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
	Subvention FIM	30623		500 000,00						500 000
	Subvention CNDS	30624			20 887,50				396 855,85	417 743,

#### TRAVAUX ESPACES PUBLICS CHARCOT DEPENSES Crédits de paiement NATURE LIBELLES ENV Réalisations 2019 2021 2020 TOTAL 2315 TRAVAUX 31815 SAES 24 585,85 1 310 000,00 **1 334 585,85** TOTAL 24 585,85 | 1 310 000,00 | 1 334 585,85 RECETTES Crédits de paiement NATURE LIBELLES 2019 2021 ENV Réalisations TOTAL antérieures 842 450,64 Subvention 21571 22 568,85 250 552,52 810 669,51 **1 926 241,52**

250 552,52

22 568,85

810 669,51 1 926 241,52

#### REQUALIFICATION CENTRE VILLE

TOTAL

#### **DEPENSES**

				Crédits de paiement				
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2020	2021	2022	2023	TOTAL
2031	ETUDES	33081	105 006,12		50 000.00	40 000.00	36 000.00	231 006.12
2313	TRAVAUX	33082				2 300 000,00	574 000,00	2 874 000,00
TOTAL			105 006,12		50 000,00	2 340 000,00	610 000,00	3 105 006,12

#### RECETTES

NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2020	2021	2022	2023	TOTAL
	Subvention	28256	83 360,92				50 239,08	133 600,00
TOTAL			83 360,92				50 239,08	133 600,00

# DEMOLITION DU BATIMENT EXISTANT (CATENA) ET CONSTRUCTION DE L'ANTENNE DE LA POLICE MUNICIPALE

#### **DEPENSES**

					Crédits de	Crédits de paiement		
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2020	2021	2022	2023	TOTAL
2031	ETUDES	33083			300 000.00	70 000.00	10 000.00	380 000.00
2313	TRAVAUX	33084			100 000,00	2 500 000,00	1 200 000,00	3 800 000.00
2188	MOBILIER, MATERIEL	A CREER						
ΤΟΤΔΙ					400 000 00	2 570 000 00	1 210 000 00	4 180 000 00

#### RECETTES

				Crédits de paiement				TOTAL
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations	2020	2021	2022	2023	TOTAL
	Subvention	32964			140 000,00	350 000,00	91 162,00	581 162,00
TOTAL					140 000,00	350 000,00	91 162,00	581 162,00

# REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE RAVEL DESNOS

DEPENSES

					Crédits de	paiement	ļ	
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2018	2019	2020	2021	TOTAL
2031	FRAIS D'ETUDES	28069	11 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 340,00
2313	TRAVAUX	28013	926 635,10	195 011,38	248 693,70	94 253,66	14 791,00	1 479 384,84
								<u> </u>
TOTAL		]	937 975,10	195 011,38	248 693,70	94 253,66	14 791,00	1 490 724,84

#### RECETTES

					Crédits de	paiement		
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2018	2019	2020	2021	TOTAL
	SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	28015	486 819,11		293 180,89			780 000,00
TOTAL			486 819,11		293 180,89			780 000,00

# APCP à clôturer :

DEPENSES							
				Crédits de paiement			
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2018	2019	2020	TOTAL
23	13 TRAVAUX	27960	155 256,19	64 668,30		67 859,99	287 784,48
OTAL			155 256,19	64 668,30		67 859,99	287 784,48
RECETTES							
				Cré	dits de paieme	ent	
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalisations antérieures	2018	2019	2020	TOTAL
13	21 SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	27962	58 524,83		88 091,49		146 616,32
TOTAL			58 524,83		88 091.49		146 616,32

### VI. Annexe 4 – Projet de programme pluriannuel d'investissements

*5 orientat	dons : Améliorer la vie quotidienne	15 orientations : Améliorer la vie quotidienne/Contribuer à l'épanouissement des Sevrahais 🕁 Renforcer l'accès aux soips et consolider la solidarité/Penser et préserver l'aveninDèvelopper la vie écondmique et l'emphoi	es Sevra	ais-e-s/R	enforcer l'ac	cès aux soin	s et consolide	er la solidarit	/Penser et p	éserver l'ave	nir/Développe	r la vie écond	mique et l'e	mploi	
COURTET	COURT ET MOYEN TERMES			1										T	
Quartier	Orientation ROB	Indiulé	Echéance Etudes	Echémos Travaux	Coût global Prévisionnel	Nombre Anndes Prév.	INSCR 2021	Prév 2022	Patr 2023	Piev 2024	Prév 2025	Prév 2026	Receibes Prév.	% Receites	Mode Finan gement
Centre vile	Am diorer la vie quotidienne	Aménagement place C etiter Désartificialisation Sportise Bussière Pare des sours Phase 2	2021	2022-2026	3000 000		100 000	000 085	000 089	000 085	<b>3</b> 00 000	000 089	000 006	30	FIM (aménagament Éco responsable)
Rougemont	Amdiorer la vie quotidienne	ANRU Abords du Centre Commercial Charcot (en restructuration par l'Epareca)		2020-2021	1426 708	2	1 310 000						940 000	80	ANRU
Centre ville	Contribuer à l'épanouissement Des Bevranais-e-s	Réhabilitation chapelle (salle exposition)		2021-2022	100 000	3	100 000						30 000	90	DRAC-FIM - Fondation BERN
Centre ville	Contribuer à l'épanouissement Des Sevranais-e-s	Renovation saile des fetes		2021-2024	2600 000	+	225 000	200 000	200 000	1075 000					
QUARTIER	Penser et préserver l'avenit	Ecoles Lamartine, Denise Albert	2 021	2021-2022	2000 000		200 000	4 500 000							180
Beaudottes	Développer la vie économique et l'amploi	Fabrique Cycle Terre PARCELLE BEMA		2021	1465 000	- 1	1 465 000							06	UE
Beaudottes	Déveb pper la vie économique et l'amploi	Centre de formation Cycle Terre	2021	2021-2022	1200 000	2	120 000	1 080 000					000 000	8	REGION
Centre ville	Penser et préserver l'aven it	Remise en eau de la rivière du paro Louis Amand Vápitalsation des berges	2021	2021-2022	200 000	2	100 000	100 000					20 000	8	Label Blodwarshs (Région & MGP) FIM ondation patrimiens
VIIo	Penser et préserver l'avenit	Installation de panneaux photovolitaiques	2021	2021-2026	2 400 000	9	770 000	326000	326000	326 000	000 922	000 ŒE		8	FIMDSIL Exobdert SEAFFA
QUARTIER SUD	Penser et préserver l'avenit	Pépinière Parc Kodaik		2021	430 000		430 000							40 /	FIM AGENCE DE L'EAU PLAN RELANCE
Centre ville	Am diorer la vie quotidienne	Démolition pavillon dimetère et création d'un site cinéraire	2021	2022	716 000	2	30 000	606 000					480 000	80	
Centre ville	Am diorer la vie quotidienne	Demotition, et installation PM+ Centre supervision	1202	2021-2023	3800 000	4	400 000	2 570 000	1 210 000				750 000	88	Région
VILLE	Am diorer la vie quotidienne	installation de brumisaleurs		201-2023	000 009	3	200 000	200 000	200 000						
SABLONS	contribuer à l'épanouissement Des Sevranais-e-s	with abilitation/extension piscine actualle	2021	2021-2022	770 000	2	4 <b>2</b> 000	350 000						80	CD93 DPV
Saldons	contributer à l'épano uissement Des Sevranais-e-s	Ruhabilitation de la piste d'athlétisme		2020-2021	950 000	1	150 000						800 000	63	DPV 2018
andidas	contribuer à l'épanouissement Des Sevranais-e-s	Multi accueil d'œntre de loisirs inclusif RAVEL		2021-2022			20 000								
Centre ville	Am diorer la vie quotidienne	Confortement Nobel et aménagement. De la Maison des Anciens Combattants/Associations		2021-2023	800 000	8	800 000						226 667	23	DPV 2017 (226 NE)
VILLE	Am diorer la vie quotidienne	Vidéo protection		2021			120 000								
Quarter Sud	contribuer à l'épanouissement Des Sevrands-e-s	Crédion d'une salle Multisport	2021	2022-2023		8							1 000 000	#	CNDS (488ke) FIM (500ke)
Basudottes	Am diorer la vie quotidienne	Démoition ancienne saile gymni que Maurice Baog ut		2021-2022	100 000	-	100 000						80 000	08	DPV
		SOUS TOTAUX PPI COURT MOYEN TERME					7 680 000	10 812 000	2 816 000	1981 000	800 900	000 906	5 246 667		
				-	_	_	-	-					_	_	-

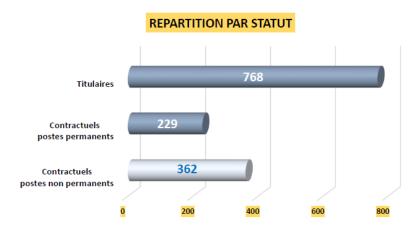
Mode Finan cement		Mode Finan cement	ANRU	ANRU	AMRU	ANRU DPV FSIPL	ANRU	ZAC STA	ANRU	ANRU DPV FBIL DRAC Contrat territoire Lecture	REV	Sign porture SPM	SGP Transportsum IDFM	PUP	DRAC	CAF	DSIL DPV PUP	ZAC STA	DPV	CDB3 AGENCE SPORTS	DRAC	Contrat Territoire Lecture (médiathéque) DPV	DPV 2016 (démd. Commissantit)	V FBIL		_
$\vdash$																							DP Comp	DRA DP		_
% Receibes		% Receptes	30 30	30 30	88 88	70	2	62 100	00 70	00	0 0	88	20 75	09 00	00 70	0.0	99	100	85	09 00	00 30	09 00	3	13 9	98	62
Receites Paév.		Recettes Prév.	15 225 100	2 135 000	3 500 000	max 5,2 ME	Max 7,8M	19 254 962	1 505 000	1 000 000		00 00L 8	9 744 020	10 150 000	1 750 000	1 400 000		24 000 000	700 000	00 000 9	000 000	000 000 5	103 600	24 113		121 738 46
Prév 2026		Prév 2026				3 573333								1 000 000	1 250 000			000000		2 500 000		2 333 333	900 009		17 256 067	18 162 657
Prév 2025		Prév 2025				3 573 333	5 410 148	6 400 000		6 23 332	4 333 333	2 758 700	3 068 325	1 000 000	1 250 000		2 000 000	000 000 9		2 500 000	986 667	2 333 333	800 000		51 227 173	62 133 178
Pylev 2024		PHV 2024				3 573 333	5410 148	6400 000		6333333	4333 333	2758 700	3 068 325	1000 000		1000 000	2000 0009	000 0009		2 500 000	666 667	2333333	600 000		50 977 173	52 958 173
P16v 2023		PHV 2023					5 410 148	6 400 000		6 333 333	4 333 333	2 758 700	3 068 325	1 000 000		1 000 000	2 000 000	00000009	000 009	2 500 000	666 667		600 000	137 500	45 808 006	48 624006
Prév 2022		Prév 2022										2 758 700	3 068 325	1 000 000					000 009				600 000	137 500	8164 525	18 976 525
INSCR 2021		INSCR 2021																							٥	7 680 000
Nombre Annies Prèv.		Nombre Annáes Prév.	9	9	4	3	8	so.	9	+	3	4	4	9	2	2	3	4	2	4	3	3	4	2		
Coût global Patvisionnel		Coût global Prévisionnel				10720 000	16 230 443	19 200 000		19 000 000	13 000 000	11034 800	12273 300	2000 000	2 500 000	2 000 000	15000 000	24000000	1200 000	10 000 000	2000 000	7 000 000	3000 000	275 000		
Echéan ce Travaux		Echéan ce Travaux	2024-2026	2022-2026	2022-2025	2024-2026	2023-2025	2023-2035	2022-2026	2023-2025	2023-2025	2022-2025	2022-2025	2022-2026	2025-2026	2023-2024	2023-2026	2023-2026	2022-2023	2023-2026	2023-2025	2024-2026	2022-2026	2022-2023		
Echéance Etudos		Etudes Etudes																								
aynagurj		Instruk	NP NRU espaces extériou is VRD Nouvellès Beaudottes/Halle Mandela	NPNRU espaces extérieurs Rougement	NPNRU espaces extériours VRD An dennes Beaudottes	NPNRU Restructuration GS Pernin/Bernard	NP NEU Reconstruction du groupe Scolaire Montaigne	Aménagam ant expaces publics VRD ZAC teme d'avenir	NPNRU espaces extériours VRD Montceleux Pont blanc	Navignou d'un fers-leu cultural Equipoment socio-cultural Basudo files Basudo files	priteg esewuk6 uogongsuooeg	gapp sagneya, pag d	Pôle d'échanges gare Sevran Livry	Opération d'aménagement VIIIa des Prés-Perén-Mauso	Réhabilitation extension Du conservatione	Création d'un EA.E. 40 places Terres d'eaux	GS Westinghouse	Creation 37 desses sur 2 GS (Terre d'Eaux et CV)	Création terrain synthétique équipé (éclainge, buts, Par-ballon) - Guimier	Construction nouvelle piscine	Implantation du Bisâtre de la poudrarie Terre d'eaux	Re Construction middlathing ue CAMUS	Raquallification du centre ville Vég d'alisation	Tranche con disconnelle des travaux des archives A Beoguerel	SOUS TOTAUX PPILONG TERME	TOTAUX PH
Orientation ROB	PROJETS MOYENS ET LONG TERMES	Orientation ROB																								
Quartier	PROJETS A	Quartier	Beaudoties	Raugemont	Basudottes	Pertin Villa des prés	Montalaux Port-Bland	ZAC STA	Montaleux Port-Blano	Basudottes	ведорове	ведорове	GARE Sevran Livry	Porth VIb das prits	Pertin Villa des prés	ZAC STA Sallons	QUARTIER	ZAC STA	Saltons	ZAC STA	ZACSTA	GARE Souran Livry	Centre ville	Beogueral		

### VII. Annexe 5 – Evolution de la masse salariale et ses composantes

#### I. Structuration des effectifs

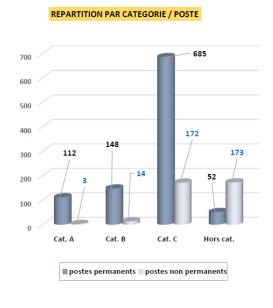
Emplois budgétaires = 1 359
Emplois pourvus sur postes permanents = 997
Emplois pourvus sur postes non permanents = 362

- L'effectif total au 28 novembre 2020 est de 1 359 agents, il est comparable à celui de 2019 (1 357 agents).
- > La mise en place d'un tableau des effectifs au 31/12/2019 permet dorénavant une meilleure visibilité des postes par service.
  - · Les titulaires représentent 77 % des postes permanents
- Les agents contractuels sur postes non permanents regroupent les contractuels occasionnels, remplaçants, horaires...
  - Ces agents constituent 26 % de l'effectif total

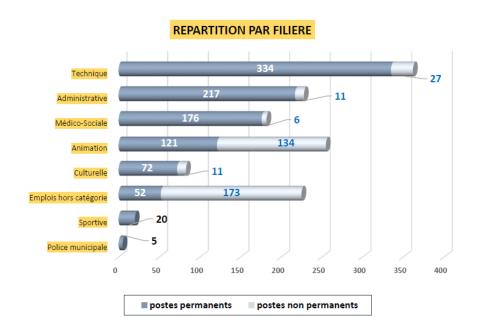


> La catégorie C représente la part la plus conséquente des effectifs (permanents / non permanents)

# 



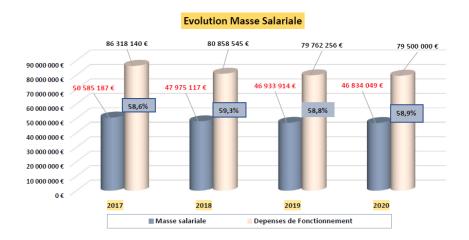
- Les filières les plus représentées sur postes permanents :
  - Technique = 33,50 %
  - Administrative = 21,76 %
  - Médico-sociale = 17,65 %
- La filière « emplois hors catégorie » (horaires) est la part la plus importante des emplois non permanents = 47,79 %



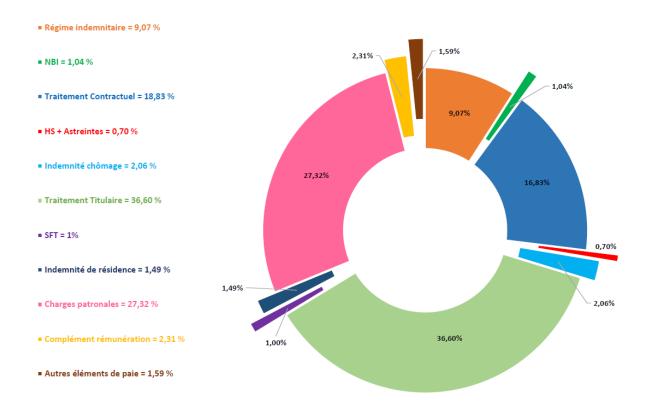
<sup>\*</sup> Les emplois hors catégorie : Assistantes maternelles, animateurs périscolaire/restauration scolaire (horaires), agents sécurité école...

#### II. EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

- ➤ En 2020, la masse salariale a baissé de 0,17 %.
- Elle représente 58,90 % des dépenses de fonctionnement de la ville.
- > Depuis 2018, le suivi régulier des indicateurs et des postes de dépenses a permis de maîtriser l'augmentation de la masse salariale et même de la stabiliser ces trois dernières années :
  - Mise en place d'un examen attentif des besoins en recrutement ;
  - Mutualisations et/ou redéploiements ;
  - Mobilisation des agents à reclasser pour les remplacements temporaires et affectations sur postes vacants;
  - Les besoins et l'organisation seront réinterrogés après chaque départ en retraite.
- Si 2021 restera une année de maîtrise des dépenses elles seront à reconsidérer en partie pour faire face aux besoins de la population et maintenir un service public local toujours plus fort et toujours bien et mieux adapté.



#### **REPARTITION DES PAIES ET CHARGES 2020**



#### A savoir :

- La participation employeur à la mutuelle (290 agents) et à la prévoyance (149 agents) est de 90 541 euros
- Le régime indemnitaire s'élève à 4 182 891 euros soit une augmentation de 2% par rapport à 2019

#### ➤ Une légère baisse de la masse salariale entre 2019 et 2020 s'explique au vu de la crise sanitaire :

- Les heures supplémentaires ont baissé de 32 %
- Les astreintes ont baissé de 8 %
- Le CNFPT a dispensé la collectivité de cotisations sur novembre et décembre 2020
- Le CIG a dispensé la collectivité de cotisations sur décembre 2020
- Les recrutements non impératifs à la continuité du service public ont été reportés

#### > Il est proposé de prévoir une légère augmentation maitrisée de la masse salariale 2020 pour :

- Organiser les élections départementales et régionales qui auront lieu probablement le même jour ce qui, générera un surcoût important notamment en termes de moyens tant pour la préparation que pour le déroulement des scrutins.
- Veiller au respect de nouvelles règlementations lies aux indemnités: mise en place des indemnités de fin de contrat et rupture conventionnelle
- Pourvoir les postes vacants et améliorer la qualité des services à la population

Masse salariale 2020 : 46 855 566 €	Evolution: +1,52%	BP Masse salariale 2021 : 47 567 109 €

### VIII. Annexe 6 – Rapport Egalité femmes-hommes

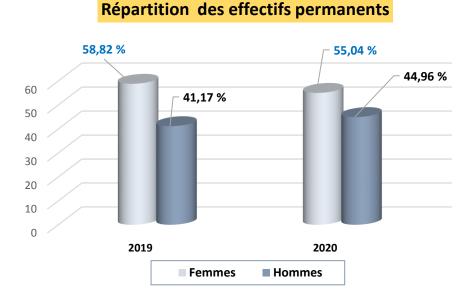
#### **Premier volet : les Ressources Humaines**

Au sein de la FPT, les femmes représentent 62 % des effectifs contre 46 % des effectifs dans le secteur privé.

Vous trouverez ci-après la situation comparative des agents municipaux en matière d'égalité femmes/hommes à la Ville de Sevran.

#### 1) Le profil général des agents permanents (titulaires et contractuels)

55 % des effectifs permanents de la Ville de Sevran sont des femmes, en diminution de 3,78 points par rapport à 2019.



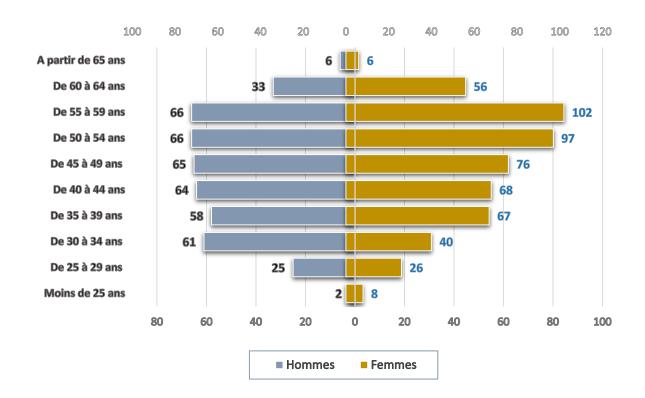
A la lecture de la pyramide des âges ci-dessous cela peut s'expliquer notamment par un plus grand nombre de départ en retraite chez les femmes :15 en 2020 contre 11 pour les hommes Ainsi que 12 demandes de disponibilité pour les femmes contre 1 pour les hommes.

#### Une pyramide des âges proche de la moyenne nationale

Les femmes de plus de 50 ans représentent 47,80 % des agents féminins, en augmentation par rapport à 2019 : +2,80 %. Pour la même tranche d'âge, les hommes représentent 38,34 % des agents masculins.

C'est une donnée importante à prendre en considération notamment dans une perspective de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

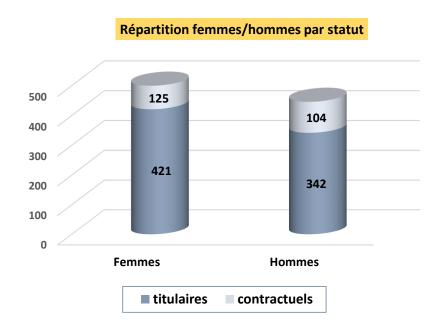
46 ans : c'est l'âge moyen de l'ensemble des agent-e-s municipaux permanents de la Collectivité, correspondant à l'âge moyen dans la FPT.



Une répartition équilibrée des contractuels

La proportion d'agents contractuels est légèrement plus élevée chez les hommes (23,32 %) que chez les femmes (22,90 %).

Pour les titulaires, le constat est inversé : pour les hommes (76,68 %), les femmes (77,10 %).



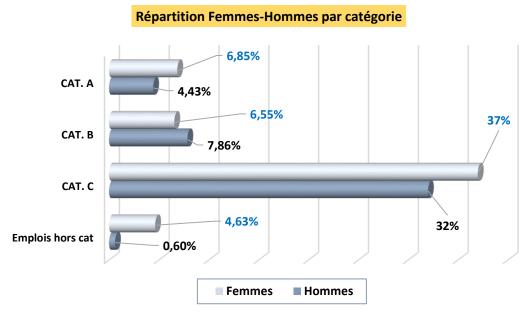
#### Une répartition équilibrée des femmes/hommes au sein des différentes catégories

Proportionnellement, les femmes, à la Ville de Sevran, sont légèrement plus nombreuses que les hommes au sein de la catégorie A.

A l'inverse dans la catégorie B ce sont les hommes qui sont légèrement plus nombreux mais sans aucune surreprésentation marquée, à la différence de la moyenne nationale.

Au niveau de la catégorie C, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes : +5 %.

Au vu de la répartition par catégorie hiérarchique et par sexe, les femmes ne sont pas, à la Ville de Sevran, confrontées aux limites d'accès aux postes d'encadrement.



Hors Catégorie : Assistantes maternelles, médecins...

#### Une répartition par filière encore très sexuée

#### Les filières globalement mixtes :

Animation et Culture

#### Les filières dépourvues de mixité :

- Effectif majoritairement féminin :
  - médico-sociale : 97,14 % des effectifs
  - administrative: 83,48 % des effectifs (les hommes: 16,51 %)
  - emplois communaux : 100 % d'assistantes maternelles

Pour rappel : le métier assistante maternelle est le 1<sup>er</sup> métier féminin. Or c'est un métier pour lequel il n'existe pas à ce jour de cursus diplômant.

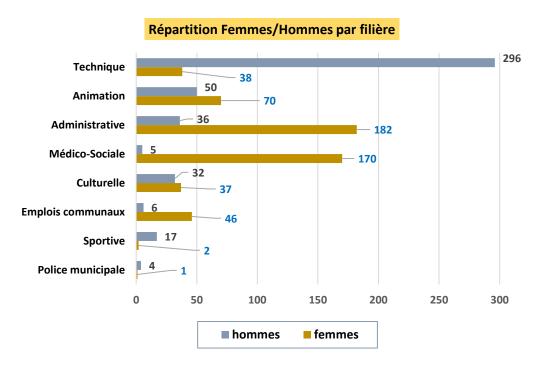
#### Effectif majoritairement masculin :

• sportive: 89,40 % des effectifs

technique: 88.62 % des effectifs (les femmes: 11.37 %)

Police Municipale : 1 seul agent féminin au sein de la PM (5 agents)

Globalement, le nombre de grades au sein des filières féminisées étant souvent moins élevé que dans les filières masculinisées, les perspectives de progression de carrière sont plus faibles.



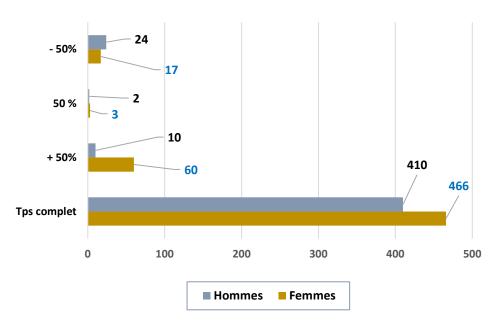
Emplois communaux (52 postes): assistante maternelle, les médecins...

#### 2) L'organisation du temps de travail

A la Ville de Sevran, les femmes sont moins à temps partiel qu'à l'échelle nationale, à contrario des hommes qui le sont plus. Cette particularité peut s'expliquer par le fait qu'il est possible à Sevran de réaliser les 35 heures légales sur 4,5 jours, libérant ainsi une demi-journée (mercredi ou vendredi après-midi par exemple).

Les temps partiels sont majoritairement sollicités par des femmes exerçant des fonctions de catégorie C.

## Répartition femmes/hommes Temps partiel/Temps non complet/temps complet



#### 3) Les rémunérations

Si l'égalité salariale existe dans la loi depuis 1983, les différences de salaire entre les femmes et les hommes sont toujours effectives et sont renforcées par le fait que les femmes occupent plus d'emplois à temps partiel et que les filières « féminisées », telles que celles de la petite enfance ou du médico-social, ne bénéficient pas encore de grilles de rémunérations avantageuses, notamment en matière de régime indemnitaire.

Par ailleurs, les agents intégrant ces filières rencontrent certains freins au déroulement de leur carrière puisque très souvent leur cadre d'emploi correspondent à un métier et à un diplôme (ATSEM, auxiliaire de puériculture, puéricultrice, infirmière, agent social). Aussi, en cas d'usure professionnelle, la mobilité vers un nouveau parcours professionnel est plus difficile pour les agents et doit continuer à s'anticiper par la collectivité.

<u>Selon le rapport sur l'état de la fonction publique</u>, proposée par la DGAFP en novembre 2020, le **salaire net moyen mensuel** s'élève à **2 295 euros** dans la fonction publique en 2018.

A Sevran, avec les mêmes éléments de comparaison :

- Salaire moyen net global : 2 058 €
- > salaire moyen net des agents féminins : 2 009 €
- > salaire moyen net des agents masculins : 2 105 €

Par l'adoption du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), les écarts de rémunérations tendraient à diminuer :

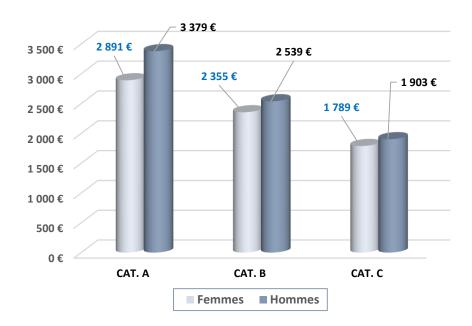
- Parce que le régime indemnitaire de la filière administrative, peu favorable et majoritairement occupée par des femmes, a été supprimé au profit du RIFSEEP;
- Parce que de nombreuses femmes sont positionnées sur des postes à fort taux d'encadrement et de technicité ;

Au niveau national, le RIFSEEP n'a pas été adopté pour tout les cadres d'emplois : les filières médico-sociales, notamment, restent donc rémunérées sur la base de l'ancien régime indemnitaire, moins favorable.

Il est à préciser qu'à Sevran, le droit à l'avancement se fait sans distinction de genre.

.

#### Comparaison des salaires nets moyens F/H par catégorie



#### 4) Les congés parentaux

97 % des congés parentaux sont pris par des femmes dans la FPT.

Cette tendance est confirmée, à la Ville de Sevran, où il est constaté que toutes les réintégrations après un congé parental concernent les femmes. Au 7 décembre 2020, 6 congés parentaux sont comptabilisés sur 2020 et 100 % d'entre eux ont été attribués à des femmes.

#### En conclusion:

Le panorama de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Ville de Sevran laisse apparaître une situation nuancée :

- Une surreprésentation marquée dans la répartition des effectifs en fonction des filières d'emplois
- Une relative homogénéité dans les différents statuts
- La même reconnaissance, par les agents, de la nouvelle parentalité, mais une surreprésentation des femmes dans la prise de congé parental.
- Une réponse favorable de la ville aux demandes de temps partiel pour concilier au mieux vie professionnelle et vie privée;

Second volet : La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : Sevran avance

Malgré les contraintes de la crise sanitaire, la ville, en s'appuyant sur les collectifs, a pu organiser en 2020 :

#### I/ La semaine des droits des femmes du 1<sup>er</sup> au 8 mars 2020.

Cette quatrième édition s'est voulue à la fois diversifiée par ses contenus et par son caractère intergénérationnel. Ainsi, ce sont au total 17 manifestations qui ont été proposées aux sevranaises et sevranais. Cette année ce sont plus de 1400 personnes qui ont assistées aux différents rendez vous autour de :

- 2 expositions
- 1 concours d'éloquence pour et par les élèves de 3eme du collège Brassens
- 3 pièces de théâtre dont 2 créations
- 2 spectacles autour de la chanson pour l'un et de l'humour pour l'autre
- 1 forum d'informations et d'échanges autour des femmes
- 1 rendez vous de lecture de poésies
- 1 spectacle de scénettes humoristiques écrites et jouées par les enfants des centres de loisirs
- 1 spectacle de danse
- 1 conférence débat autour des femmes et de la BD
- 1 projection de film suivi d'un débat
- 1 conférence « les femmes et la philosophie » hors des dates (11 mars)
- Des ateliers de sensibilisation dans les PMI
- 1 soirée consacrée à l'entreprenariat au féminin

#### II/ Un espace d'accueil, d'information et d'écoute au centre commercial Beausevran

Depuis le début de l'année 2018 il a été mis en place un Collectif de professionnels de la prise en charge des violences faites aux femmes sur la ville de Sevran, des associations sensibles aux problématiques de violences. L'objectif général est, d'une part d'améliorer la prise en charge puis le suivi des femmes victimes de violences et leurs enfants. Et, d'autre part de faciliter les échanges de pratiques et d'élaborer des projets communs.

Ainsi en 2018 des cycles de formations ont été organisés avec le soutien de différentes institutions partenaires.

En 2019, un long travail d'élaboration d'un guide en direction des professionnel.le.s et une carte stipulant leurs coordonnées en direction des femmes victimes de violences.

En 2020, l'ouverture d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation au centre commercial Beausevran.

Le point d'accueil reçoit les personnes en respectant strictement l'anonymat sur les plages suivantes : Les lundis de 12h30 à 17h, les mardis et mercredis de 10h à 12h et les vendredis et samedis de 10h à 17h

Trois associations assurent les permanences de cet accueil à savoir : Potentielles cités, Rougemont Solidarité et Sunshine. Une juriste assure également une permanence. Les personnes reçues ne sont pas seulement issues de Sevran mais également des villes environnantes.

a) Une formation primo-accueil pour sensibiliser les acteurs :

Une formation a été proposée à l'ensemble des agent.e.s municipaux et associations de la permanence qui pourraient, dans le cadre de leurs missions, être en contact avec des femmes victimes de violences conjugales afin de leur donner les bons réflexes à adopter pour accompagner, recueillir la parole des victimes et bien connaître le maillage des professionnelle-s spécialisé-e-s pour orienter les victimes (ainsi que les numéros d'écoute). La formation a été animée par le CIDFF93, le 09 juillet 2020. Une deuxième séance devait avoir lieu le 25 novembre 2020, elle a été annulée pour cause de COVID.

b) Une Visite de l'Unité Medico Judiciaire de l'Hôpital Jean Verdier et de L'USAP.

Le jeudi 09 juillet de 9h30 à 11h00, une visite de l'Unité Médico Judiciaire (UMJ) de l'hôpital Jean Verdier et de l'Unité Spécialisée d'Accompagnement du Psychotraumatisme (USAP), a eu pour objectif de voir tous les acteurs qui, de près ou de loin, sont en contact avec des victimes de violences conjugales .

Les associations ont pu constater un accroissement de violences entre les jeunes et leurs parents, non seulement au sein des familles, mais aussi dans les cas de familles recomposées durant de re-confinement. Cette recrudescence leur apparaît comme préoccupante et que cette question nécessite une réflexion collective.

Il est à noté, d'après les associations, qu'une centaine de personnes sont venues soit pour s'informer ou de confier sa détresse. Les femmes, en fonction de la problématique et des besoins exprimés, ont été orientées vers : le commissariat de Sevran, la juriste du CIDFF 93 (Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles), l'Unité Spécialisée d'Accompagnement du Psychotraumatisme (USAP), service logement... Ces chiffres sont significatifs et traduisent la nécessité de développer ce type de lieu.

Le dispositif à fait la preuve d'une efficacité et est aujourd'hui bien identifié par tous les acteurs aux niveaux national et local. La communication a donné une visibilité inédite aux violences faites aux femmes et a entraîné un élan de solidarité qui perdure encore aujourd'hui. Le point d'accueil doit rester un lieu d'information, d'écoute et d'orientation bienveillant pour toute personne se questionnant sur la thématique des violences. Il serait intéressant d'aborder d'autres thématiques: (l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes, l'insertion, etc.). En effet, ouvrir largement les thématiques peut permettre un meilleur repérage des situations les plus complexes sans l'approche parfois stigmatisante des violences. Les violences faites aux femmes sont encore trop souvent minorées, dans toutes les catégories socioprofessionnelles.

#### III/ Séminaire de sensibilisation en direction des élu.e.s de la majorité municipale

Ce séminaire s'est déroulé le 10 septembre 2020. 24 élu.e.s ont assisté à cette rencontre animée par deux représentants du Centre Hubertine Auclert (La chargée d'accompagnement des collectivités et le chargé de formation). Un long exposé autour des enjeux de politiques locales d'égalité femmes hommes a permis aux élu.e.s de pouvoir cerner les différentes problématiques liées à ce sujet avec des exemples précis clarifiant les tenants et les aboutissants de celles-ci. Une partie du propos a été consacrée à la construction d'un budget égalitaire sollicitant débats et réflexions de la part des participant.e.s.

#### IV/ Formation autour de la prostitution des mineur.e.s et du michetonnage

Des responsables d'établissements scolaires, des travailleurs sociaux, des animateurs de Maisons de quartier, des professionnels en lien avec les services de police ont fait part de

leurs inquiétudes par rapport aux comportements de michetonnage et de prostitution de certains jeunes, garçons et filles, pour certains encore mineurs. Lors des deux derniers Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation ont été abordés avec une volonté affirmée de mener des actions concrètes pour mieux cerner la problématique et se donner les moyens de pouvoir la traiter.

La perception, la compréhension et la mise en place d'un accompagnement autour de cette problématique est sans nulle doute des plus complexe. Cette question doit être pensée au plus vite afin que ce phénomène puisse trouver des réponses d'organisations et d'accompagnements des jeunes victimes de ces faits avant qu'il ne soit trop tard.

Pour répondre à tous ces questionnements, il a été organisé un cycle de formation autour de ces problématiques.

L'articulation de ce cycle se fonde sur 4 rencontres s'étalant du 7 au 10 décembre 2020 inclus en salle du Conseil Municipal à la Mairie de Sevran. Une journée par thématique sera organisée repartie en demi journée par groupe :

- Cadre juridique / Traitement judiciaire par la Substitue de la Procureure du Tribunal de Bobigny.
- Aspects cliniques et problématiques de santé par les services de pédopsychiatrie de l'Hôpital Robert Ballanger.
- La guestion de l'accompagnement socio-éducatif : l'expérience de l'Amicale du Nid .
- Travail de réflexions , de mobilisation menées autour de ces questions de prostitution des jeunes (mineures) en Seine Saint -Denis par la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques.
- Cette formation se conclura par une représentation de la compagnie « Entrée de jeux » est reporté au 27 janvier 2021. Un cinquantaine de professionnel.e.s seront mobilisé.e.s.

#### V/ Un premier bilan des activités de l'intervenante sociale au commissariat.

L'intervenante sociale a reçu cette année 372 personnes lors de ses consultations. Ce résultat prouve s'il en est que la municipalité a choisi une orientation plus que judicieuse dans ce partenariat étroit avec la Police Nationale. Les situations se répartissent comme suit : 109 violences physiques, 28 violences psy, 10 violences sexuelles, 25 harcèlements, 115 conflits, 7 difficultés éducatives, 2 abus de confiance, 1 conduite à risque, 75 autres

### VI/ Le point d'accès aux droits lieu important pour promouvoir l'égalité femmes hommes.

#### Les actions en 2020 :

Il s'agit notamment de lutter contre les discriminations faites aux femmes à l'embauche ou dans l'application des conditions de travail, notamment en mettant en œuvre des actions facilitant leur insertion et de promouvoir l'égalité des sexes, c'est à dire « l'absence d'obstacle à la participation économique, politique et sociale en raison du sexe » :

Au service RSA (Projet insertion Emploi), plusieurs ateliers et démarches nous permettent de prendre en compte et de lutter contre les discriminations faites aux femmes, pour les publics que nous accompagnons.

Les conseillers participent régulièrement à des séminaires autours de la question de l'égalité des droits des hommes et des femmes organisés par le Département ou le Centre Hubert Auclert notamment, ainsi qu'au groupe « mixité dans l'emploi » soutenu par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

Ce dernier permet à des femmes en recherche d'emploi d'aller à la rencontre d'entreprises qui présentent leurs métiers techniques dans des secteurs en tensions.

Au sein du PIE, une conseillère a été nommée en 2018 » référente des questions liées à l'égalité des droits des femmes et des hommes et à la lutte contre les violences faites aux femmes ».

En 2020, dans le cadre de la semaine de l'égalité des droits et des femmes et des hommes organisée par la ville, nous avons consolidé notre partenariat avec les services et les associations sevranaises, avec le théâtre de la Poudrerie, les services municipaux.... Nous avons contribué à l'élaboration et à la restitution du projet 2020 en mobilisant des femmes suivies par le Projet Insertion Emploi.

#### VI/ Quelques propositions de projets pour 2021.

#### A) La cinquième édition de la semaine des droits des femmes.

Les contraintes de la crise sanitaire ont aggravé les situations de violences et l'exigence de renforcer la politique de prévention et de sensibilisation. Cela rend indispensable d'organiser une nouvelle édition de la semaine des droits des femmes avec la qualité et de la diversité des contenus qu'on lui connaît. Il faudra adapter en respectant les directives sanitaires. Cette semaine reflète le travail du quotidien.

#### B) Le collectif des violences faites aux femmes.

Cette instance regroupant des professionnel.les de tous horizons a fait preuve de tout son intérêt. Le travail du lien et d'un maillage de compétences a été long à mettre en place. En 2021, il est proposé de reprendre les rendez-vous réguliers, interrompus en 2020 pour cause de pandémie. Un travail de réflexion sur l'évolution du dispositif « Un toit pour elle » et plus largement sur la question du logement d'urgence sera posé.

#### C) La Journée Internationale contre les violences faites aux femmes du 25 Novembre.

Le projet programmatique de cette journée du 25 novembre sera le fruit de rencontres et de réflexions issu du collectif des violences faites envers les femmes. Il s'agit de sensibiliser un large public à cette problématique.

# D) Poursuivre l'action dans le domaine de la prostitution des mineur.e.s et du michetonnage

A la suite du cycle de formation autour de ces problématiques, un pas à été franchi et le travail de réflexion et d'organisation de divers initiatives avec les professionnel.le.s, les associations et entourages de jeunes pris dans des conduites prostitutionnelles.

Un travail de sensibilisation dans le cadre d'une éducation préventive dans des domaines aussi variés que les rapports filles garçons, l'éducation à la sexualité la question du genre... se prolongera notamment dans le cadre du dispositif des cités éducatives.

#### E) Le chantier de construction d'un budget égalitaire.

Lors du séminaire des élu.e.s de la majorité sur la question de la promotion de l'égalité femmes/hommes du 10 septembre dernier, il a été discuté de la volonté de la ville de s'orienter vers la construction d'un budget égalitaire. C'est un chantier tout à la fois colossal mais infiniment passionnant.

Cette construction se fait par étapes dans une dimension pluriannuelle afin d'avoir un maximum de chances de réussite. Le Directeur Général des Services a entamé ce travail par une première rencontre, entre la Direction Générale, la Direction des Finances et les représentants du Centre Hubertine Auclert dans le but de jeter les premiers jalons d'une collaboration en la matière.

Cette démarche sera amplifiée tout au long de l'année 2021 en direction des cadres de la ville. Le volet formation, animé par le Centre Hubertine Auclert, est le pilier de cette démarche pour cadres et par ricochet les agents qui seront impactés.

#### F) La promotion de l'égalité femmes hommes au sein des agents de notre collectivité.

La Direction des Ressources Humaines est pleinement impliquée dans une logique de formation des agents, de sensibilisation et de partage des pratiques professionnelles afin de créer une dynamique de respect et de reconnaissance entre les agents. L'objectif sera de mettre à mal les stéréotypes profondément ancrés dans chacun.e d'entre nous, changer progressivement nos rapports à l'autre. Là aussi ce sera un long travail, convaincre véritablement n'est jamais chose facile.

#### G) Sensibiliser à l'égalité auprès des associations sportives.

Avec le concours du service des sports, de l'O.M.S. et bien entendu les associations, une campagne importante de sensibilisation sera entreprise auprès, non seulement des dirigeants et des encadrants mais également auprès des bénévoles. Il s'agit là de la question du respect de l'égalité entre les sexes à l'accès aux pratiques sportives, de lutte contre toutes les discriminations dans le sport

Enclencher cette démarche de construction avec l'ensemble de ces partenaires, sera une première étape réaliste allant à l'encontre des préjugés établis mais qu'il est possible de dépasser.

#### H) Sensibiliser les collèges à l'égalité filles/garçons

Le CIDFF93, proposera des animations de sensibilisation à l'égalité filles/garçons, à la mixité professionnelle et à la prévention des stéréotypes de genre dans les Collèges de Sevran pour 2021. Cette formation part des constats suivants :

- des insultes, des comportements et des propos sexistes fréquents entre jeunes (principalement à l'attention des filles, des homosexuels et des personnes en situation de handicap, etc.),
- Peu de mixité dans les activités loisirs,
- l'adolescence, difficulté à mobiliser les filles (activités sportives ou autres).

# IX. Annexe 7 – Suites données aux recommandations de la Chambre régionales des comptes dans son rapport sur la gestion de 2013 à 2018

	Rappels au droit	Actions de la Ville
N°1	Conformément aux prescriptions de l'instruction codificatrice M14, établir un inventaire communal exhaustif et régulariser les écritures comptables notamment : 1) en intégrant toutes les immobilisations des comptes 231 "Immobilisations corporelles" aux comptes 21 pour les immobilisations déjà mises en service ; 2) en amortissant les frais d'études du compte 2031 ; 3) en provisionnant les créances douteuses et les contentieux ayant un potentiel impact financier ; 4) en admettant en non-valeur les créances prescrites ; 5) en mettant en adéquation les produits rattachés et les titres émis en exercice N+1	1) compte 23 au 21 : les immobilisations jusqu'en 2017 ont été réalisées. les suivantes sont en cours de réalisation 2) les frais d'études sont en cours d'amortissement 3) provisions de 295 000 € en 2020 et de 500 000 € en 2021 en raison d'un contentieux en cours 4) admission en non valeur de créances éteintes (16 k€) et produits irrécouvrables (60 k€) en 2020. 5) travail de rapprochement en cours
N°2	Se mettre en conformité avec la réglementation relative au calcul et au paiement des intérêts moratoires, conformément aux dispositions du décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	La Ville a nettement amélioré en 2020 ses délais globaux de paiement avec une baisse en moyenne de 10 jours. La mise en place de la certification des factures a permis d'accélérer, au retour du 1er confinement, le délai de traitement : en octobre, le délai de paiement était de 30 jours (source DGFIP). En revanche, le manque de trésorerie continue de contraindre la Ville à retarder le règlement de certaines factures, mais 74 % soient payées à échéance (source DGFIP). En effet, en comparaison avec les communes de même strate (50 à 100 000 €), il s'avère que ces communes disposent en moyenne de 11M€ de trésorerie, alors même que la Ville de Sevran ne dispose qu'une trésorerie d'environ 1,5M€. Enfin, la sollicitation par les prestataires pour le règlement d'intérêts moratoires est presque inexistante. En cas de sollicitation, la Ville règle immanquablement les Intérêts moratoires
N°3	Se conformer aux dispositions législatives relatives au temps de travail en appliquant une durée annuelle égale au 1607 heures légales	La collectivité a bien pris en compte l'évolution de la règlementation issue de la loi de transformation de la fonction publique. Le dialogue social avec les agents et organismes paritaires est toujours d'actualité.
N°4	Mettre fin au versement de la prime annuelle pour les agents ne pouvant prétendre à une dotation vestimentaire	Les agents bénéficiant d'une dotation de vêtements de travail et d'EPI ne sont plus éligibles au versement du complément de rémunération.
N°5	Mettre fin au versement de la prime informatique aux agents qui n'exercent pas de fonctions informatiques au sens des décrets ,°71-342 et 71-343 du 29 avril 1971	La prime informatique n'est plus versée aux agents n'exerçant pas de fonctions informatiques et elle n'est plus versée aux agents bénéficiant de l'IFSE. L'Indemnité de Fonction, Sujétion et Expertise est exclusive du versement de la prime informatique

N°6	Prendre une délibération conforme à la réglementation et modifier les arrêtés individuels afin de tenir compte de la suppression de la gratuité des charges accessoires pour les logements concédés par nécessité absolue de service	Le Conseil Municipal du 27 juin 2019, en sa délibération n° 54, a fixé la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements attribués en raison de contraintes liées à l'exercice de ces emplois						
N°7	Respecter la réglementation relative aux marchés en procédant aux publicités nécessaires et en faisant des MAPA pour toutes les commandes supérieures à 25 000€	Depuis le 01 janvier 2020 est officiellement mis en œuvre le règlement intérieur de la Commande Publique au sein de la ville après validation de la trésorerie. Il est expressément fait mention des procédures à -25 000€ et plus de 25 000€ avec une méthodologie à suivre. Le travail se poursuit car beaucoup de services ont encore des difficultés à suivre ces procédures. Le seuil de contrôle des 25 000€ est conservé malgré la hausse à 40 000€ afin de favoriser la centralisation et le contrôle plus important des procédures internes.						
N°8	Signer des conventions de mise à disposition d'agents entre la commune et les deux associations concernées et prévoir le remboursement de ces mises à disposition	Les conventions de mise à disposition de deux agents sur trois ont été rédigées et signées. La troisième situation est en cours de régularisation						
	Recommandations							
N°1	Mettre en place un programme pluriannuel d'investissement	Le PPI est devenu un document de référence pour les services, notamment les Services en charge des investissements de la Ville (techniques, urbanisme, commande publique). Il est constitué de deux parties : les projets et les actions récurrentes avec une répartition budgétaire équilibrée entre ceux deux parties.  Pour 2021, avec la mise en place d'une nouvelle équipe municipale, un programme d'investissement est proposé sur la durée de la mandature et un plan de financement est en cours d'élaboration pour analyser la soutenabilité financière de ce programme.						

	N°2	Améliorer la fonction financière et comptable en : 1) adoptant un règlement financier ; 2) signant une convention de partenariat avec la trésorerie ; 3) ramenant les délais de paiement aux 30 jours réglementaires ; 4) poursuivant le travail de regroupement des régies	1) La crise sanitaire n'a permis d'avancer sur la mise en place d'un règlement financier. Cependant, les échanges avec le TP sont réguliers et des rencontres trimestrielles sont organisées avec le TP.  2) La signature d'une convention de partenariat est envisagée.  3) Comme déjà évoqué précédemment, le délai global de paiement est en nette amélioration et devrait tendre à diminuer avec la finalisation du « full démat » : mise en place de la siganture électronique des bordereaux courant 1er trimestre  2021.Néanmoins, les difficultés structurelles de trésorerie limite la possibilité pour la Ville de régler « en flux tendu » les mandats (hors mandats de paie et emprunts).  4) la crise sanitaire et la période de transition municipale n'ont pas permis de poursuivre l'action engagée sur le regroupement des régies. Seule la régie recettes du service des sports a été rattachée à la régie centrale.  Le regroupement des régies et leur rationalisation dans leur possibilités de dépenses est un chantier prioritaire sur l'année 2021.						
ı	N°3	Prendre les arrêtés de nomination, changement d'échelon, d'attribution de réglime indemnitaire préalablement au changement de situation, conformément à la réglementation	De nouvelles procédures internes et externes permettent de se conformer à la règlementation relative à la gestion de la carrière des agents (dématérialisation des échanges avec la TP, automatisation des arrêtés, suivi du courrier, etc.). Le SIRH est mis à jour quotidiennement par les agents de la direction des ressources humaines pour assurer la sécurisation des situations individuelles des agents.						